



# SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

## DU CHAMP À L'ASSIETTE EN OCCITANIE

### BIEN PRODUIRE, BIEN TRANSFORMER ET BIEN TOUS SE NOURRIR



Emmanuel Grimaud / Région Occitanie



Lydie Lecarpentier / Région Occitanie

*Du champ... à l'assiette !*  
*Transport - Transformation - Distribution - Consommation*



Dominique Delpoux / Région Occitanie



Maxime Alessandrini / Région Occitanie



Laurent Buisson / Région Occitanie

**Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional**

**Assemblée Plénière du 2 juin 2026**



*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente du Conseil régional ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Le 02 juin 2026**

**AVIS**

**SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**

**Du champ à l'assiette en Occitanie :  
Bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir**

Adopté à l'unanimité

Rapporteure : **Madame Lauriane BOULP**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## **SOMMAIRE**

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS**  
**SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE**  
**DU CHAMP A L'ASSIETTE EN OCCITANIE :**  
**BIEN PRODUIRE, BIEN TRANSFORMER ET BIEN TOUS SE NOURRIR**

EXPLICATIONS DE VOTE



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, en charge de la Méditerranée, représentant Madame la Présidente de Région,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous retrouve aujourd'hui au Palais des Congrès de Gruissan. Je tiens, en préambule, à remercier Monsieur le Premier Vice-Président de Région - Cher Didier - pour son accueil dans ce cadre qui, une nouvelle fois, abrite les travaux de notre Assemblée plénière.

Nous sommes réunis pour examiner cinq Avis importants pour l'avenir de notre territoire :

1. Souveraineté alimentaire - Du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir ; la rapporteure est Lauriane BOULP.
2. Entretenir la flamme de l'Olympisme en Occitanie - Pour une politique du sport vivante et source d'animation territoriale et sociale ; la rapporteure est Émilie LEPRON.
3. La Méditerranée en partage – Le socle commun ; les co-apporteurs sont Myriam GONZATO et Bruno LAFAGE.
4. Vers un numérique souverain, quels rôles et quels leviers d'actions pour la Région Occitanie ? Le rapporteur est Philippe LEROUX.
5. Et enfin, pour la première fois, un avis sur une décision modificative au budget : Avis du CESER sur la Décision Modificative n°1 relative au Budget 2026 de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; le rapporteur est François CAZES.

Ces travaux sont le fruit d'une relation de travail exemplaire avec la Présidente de Région Carole DELGA. Qu'ils répondent à des saisines de la Présidente de Région ou qu'ils relèvent de notre propre initiative, ils démontrent une chose essentielle : le CESER est un acteur incontournable, agile et rigoureux, au service de l'élaboration des politiques publiques régionales, gardant toute son autonomie dans la rédaction de ses avis.

Je veux ici remercier chaleureusement les présidentes et présidents de commission, respectivement par ordre de présentation des Avis : Denis CARRETIER, président de la Commission « Espace et développement rural - Montagne - Agri-Agro – Forêt – Bois - Alimentation » ; Jérôme CAPDEVIELLE, président de la Commission « Santé - Culture - Sport - Cohésion sociale - Précarité et Solidarités » ; Émilie VARRAUD, présidente de la Commission « Littoral - Coopérations transfrontalières et méditerranéennes - Europe » ; Sylvain LABBÉ, président de la Commission « Enseignement Supérieur – Recherche – Valorisation - Transfert – Innovation - Numérique et Intelligence Artificielle » ; et Karen SERRES, présidente de la Commission « Finances - Politiques contractuelles - Fonds européens - Suivi et évaluation des politiques publiques » ; les rapporteurs, les vice-présidentes et vice-présidents des bureaux de commissions, les conseillers et les chargé(e)s de mission concerné(e)s. Votre implication est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans un contexte de défiance institutionnelle sans précédent. La montée des populismes et la défiance envers les institutions rendent le dialogue et la recherche de consensus - l'ADN même des CESER - plus nécessaires que jamais.

***La démocratie représentative : les CESER restent obligatoires, une victoire à protéger***

Il nous faut dire les choses clairement : nos instances ont été menacées - ce n'est pas la première fois depuis plus de 15 ans (2009) - et le restent. La loi de simplification de la vie économique, adoptée par le Parlement le 15 avril dernier, prévoyait par un de ses articles de rendre les CESER facultatifs, les livrant au pouvoir discrétionnaire des exécutifs régionaux.

Face à cette menace, nous nous sommes mobilisés. Grâce entre autres à l'action déterminée de l'Association des présidentes et présidents de CESER de France, et aux recours déposés auprès du Conseil constitutionnel par des députés engagés, celui-ci a censuré, par sa décision rendue le 21 mai dernier, la disposition incriminée, la reconnaissant comme étant un cavalier législatif, autrement dit un texte sans lien direct même indirect avec le projet de loi initial. J'avais personnellement joint des députés et des anciens ministres redevenus députés pour qu'ils signent les recours. C'est une victoire pour la démocratie représentative. Les CESER restent obligatoires sur tout le territoire de la République, car ils sont les garants d'un dialogue indispensable entre la société civile organisée et les décideurs politiques, l'interlocuteur de référence pour les Régions mais aussi pour l'État dans le cadre de la décentralisation.

Mais restons vigilants. Les échéances électorales de 2027 et 2028 seront de nouveaux tests. Je vous remercie d'avoir mobilisé vos organisations pour défendre notre existence. Avec mes collègues, nous adresserons un courrier de reconnaissance aux parlementaires qui nous ont défendus. Nous resterons à l'initiative pour organiser une mobilisation nationale afin de défendre par l'exemple les grands défis de notre pays et de l'Europe tels que le changement climatique, les souverainetés alimentaire, industrielle, énergétique, militaire... Le travail de veille que nous avons mis en place se poursuit au plan national.

Le suivi au quotidien que nous avons fait au plan national nous a permis de mettre en œuvre avec efficacité le plan B.

### ***L'Occitanie face aux grands bouleversements***

Si nous défendons notre institution, c'est parce que les défis qui attendent l'Occitanie, région de plus de 6,2 millions d'habitants, avec une croissance démographique constante mais aussi des taux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés de France, sont immenses, et nous devons contribuer à les relever. Ces défis sont aggravés par les conséquences des coûts de l'énergie qui fragilisent encore des milliers de personnes en Occitanie comme l'explique très bien un article du Monde du 28 mai 2026.

Notre région est en effet confrontée au défi climatique qui impacte notre agriculture, notre tourisme, nos conditions de vie..., à des crises géopolitiques qui fragilisent nos filières économiques clés et accroissent la précarité de nos concitoyens, à la crise budgétaire de notre pays où la baisse des dotations de l'État contraint nos collectivités à des choix difficiles, alors même que les besoins de protection de la population augmentent.

Mais nous avons en Occitanie des capacités de résilience. La feuille de route de la Région pour les prochaines années « Occitanie résiliente » adoptée par l'assemblée délibérante le 14 novembre 2025 le rappelle et propose des pistes d'action pour le quotidien, avec l'engagement de répondre aux transitions sociales et écologiques de moyen terme et de long terme. Des plans pour aller vers une souveraineté alimentaire et une souveraineté numérique en Occitanie sont prévus. Le rapport du Conseil régional sur la souveraineté alimentaire en Occitanie sera présenté pour adoption à l'assemblée plénière du 4 juin, celui sur la souveraineté numérique à l'automne. Dans la continuité de nos travaux sur *La reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC* (Avis adopté le 10 juin 2025), sur *L'IA en Occitanie : enjeux de développement et de déploiement* (Avis adopté le 12 novembre 2025), dont la richesse des préconisations a été reconnue, la Présidente de Région nous a saisis par courrier en date du 19 septembre 2025 pour formuler des avis sur la souveraineté alimentaire et la souveraineté numérique en Occitanie, deux domaines où l'Occitanie peut asseoir sa position, tracer un chemin. Le Bureau du CESER du 6 octobre 2025 a donné son accord pour que notre Assemblée émette son analyse et ses recommandations.

### **Souveraineté alimentaire et le challenge de nourrir sainement tous nos concitoyens**

L'Occitanie possède un potentiel agricole et agroalimentaire considérable : première région agricole par son nombre d'exploitations, première région Bio d'Europe, deuxième région métropolitaine en surface agricole utilisée. L'agriculture et l'agroalimentaire représentent les principales sources

d'emplois avec plus de 161 000 emplois (salariés et non-salariés) en 2022, et de valeur ajoutée en étant les 2<sup>es</sup> secteurs exportateurs contribuant largement au chiffre d'affaires régional. Mais ce leadership est fragile. Malgré une production abondante et diversifiée, la région reste fortement dépendante d'outils de transformation extérieurs et de circuits logistiques mondialisés, une organisation préjudiciable aux agriculteurs, rendant vulnérables certaines filières et limitant la capacité à répondre aux besoins alimentaires de sa population. Nos agriculteurs souffrent. Leurs rendements baissent sous les coups de boutoir du climat et des crises sanitaires. 30 000 exploitations ont disparu en quinze ans. Le revenu agricole y est trop souvent indigne. Ce secteur de l'agriculture doit en effet faire face au dérèglement climatique et à la pression induite sur les ressources naturelles (tensions sur la ressource en eau), et avoir la capacité de répondre aux attentes sociétales lorsque la précarité alimentaire ne cesse de croître et qu'il y a des difficultés persistantes de rémunération des producteurs.

Dans un tel contexte climatique, économique et sociétal et anticipant toute crise à venir, la Région fait de la souveraineté alimentaire un pilier central de son action. Avec ce Pacte sur la souveraineté alimentaire qu'elle proposera dans quelques jours à l'adoption, la Région entend renforcer la relocalisation de la production, soutenir les agriculteurs et les filières et répondre aux attentes des citoyens en matière de qualité, de traçabilité et de juste rémunération des producteurs. Cette ambition s'inscrit pleinement dans la direction voulue par le gouvernement. La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Agricole et le Renouvellement des Générations en Agriculture du 24 mars 2025 a élevé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur, et englobe la capacité de la Nation à transformer et distribuer des produits sains, tout en maintenant une vocation exportatrice contributrice à la sécurité alimentaire mondiale.

La souveraineté alimentaire dépasse la simple « sécurité alimentaire » (garantir un apport calorique). Elle constitue un droit démocratique et politique pour les peuples et les territoires de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires pour garantir leur sécurité alimentaire tout en considérant les effets sur les autres. Elle garantit, par le biais de choix d'alimentation mais aussi de politiques agricoles ou commerciales, l'accès à une alimentation saine et durable. Il s'agit d'un concept global où social, économie, politique et environnement sont étroitement mêlés, et qui suppose une capacité d'accès aux ressources (foncier, eau, semences...) nécessaires pour répondre aux besoins des populations.

Pour le CESER, la souveraineté alimentaire ne peut pas se résumer à la seule capacité de produire. Elle interroge notre capacité collective à organiser durablement notre système alimentaire, du champ à l'assiette, en conciliant exigences économiques, environnementales, sociales et sanitaires. En Occitanie, la question sociale est indissociable de la souveraineté alimentaire. Le système alimentaire actuel révèle et amplifie des inégalités, où l'accès à une alimentation de qualité est devenu un marqueur indiscutable de fracture sociale. La souveraineté alimentaire de l'Occitanie ne pourra par conséquent se construire sans une production plus diversifiée et résiliente, une relocalisation de la transformation et une structuration des filières, une politique sociale ambitieuse et une implication citoyenne dans les choix politiques.

Plusieurs recommandations vont en ce sens :

- encourager la diversification des productions agricoles pour mieux répondre aux besoins alimentaires régionaux ;
- renforcer les outils de transformation et de logistique de proximité pour relocaliser la valeur ajoutée ;
- mieux sécuriser les ressources stratégiques, notamment l'eau, dans un contexte d'adaptation climatique ;
- garantir un accès équitable à une alimentation de qualité pour tous ;
- développer une véritable démocratie alimentaire associant producteurs, collectivités et citoyens.

Ces recommandations ont été présentées par anticipation le 5 mai aux services du Conseil régional comme sollicité par la Présidente de Région, afin de voir ce qui peut être pris en compte dans le rapport de l'Assemblée régionale. La Région partage comme nous la nécessité de centrer la politique agricole sur des mesures contribuant à l'augmentation de la production pour améliorer les revenus agricoles et l'autonomie alimentaire ; ce qui inclut le développement notamment de productions régionales déficitaires (œufs, volailles, porc), la sécurisation des productions par des approches collectives et territorialisées, l'adaptation aux aléas climatiques, sanitaires et économiques, ainsi que le renforcement de la valeur ajoutée locale à travers la transformation et la création d'emplois, tout en assurant des débouchés aux produits locaux pour nourrir sainement.

Le plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC établi et signé par les huit Conseils économiques et sociaux de l'Arc méditerranéen (Andalousie, Catalogne, Communauté de Valence, Corse, Îles Baléares, Murcie, Occitanie, Sud-PACA), témoigne aussi que parvenir à une souveraineté alimentaire pour l'Occitanie, implique de tenir compte d'intérêts communs. En effet, l'agriculture méditerranéenne joue un rôle crucial dans l'économie et la culture des zones côtières de la Méditerranée et se trouve à un carrefour critique. Les défis sont nombreux (changement climatique, désertification, concurrence internationale, question de la relève générationnelle), mais avec les bonnes stratégies et la volonté politique, nous pouvons assurer un avenir durable et résilient à cette région. D'où les propositions pour appeler les décideurs politiques à soutenir l'agriculture qui est non seulement essentielle à notre économie, mais aussi à notre patrimoine culturel et environnemental. C'est aussi une question de géopolitique.

### Souveraineté numérique

Toujours dans le cadre d'Occitanie résiliente, le Conseil régional présentera à l'automne son rapport sur la souveraineté numérique.

La question de la souveraineté numérique est devenue un enjeu majeur de notre époque, soulignant la nécessité pour un territoire de contrôler et de gérer ses données, ses infrastructures et ses technologies sans dépendre excessivement d'acteurs externes.

Dans un contexte où la France et l'Europe demeurent largement tributaires de solutions logicielles et d'hébergement de données, et où les menaces cybernétiques sont omniprésentes, la construction d'un numérique souverain représente un impératif démocratique, un enjeu économique et une problématique de sécurité nationale. C'est dans ce cadre que la Présidente de la Région a sollicité le CESER Occitanie sur le sujet de la souveraineté numérique dans la région.

L'Avis du CESER met en avant des leviers d'action relatifs à la souveraineté numérique qui, bien qu'ils ne garantissent pas à l'Occitanie une « pleine souveraineté numérique », sont en adéquation avec les compétences de la Région et lui permettent d'agir en tant qu'acteur local dans le cadre d'une souveraineté numérique nationale et européenne.

Le CESER Occitanie cerne ainsi trois domaines d'une importance stratégique concernant la souveraineté numérique et sur lesquels la Région dispose de moyens d'actions identifiables : ses propres marchés publics régionaux, la cybersécurité, en particulier celle des entreprises et organisations de son territoire, et enfin l'hébergement des données.

Il propose notamment :

- d'exploiter l'expertise de la Région en matière de marchés publics pour un numérique souverain garantissant la non-extraterritorialité des données, pour en faire bénéficier les collectivités territoriales plus modestes ;
- d'investir dans des startups participant au développement de la souveraineté numérique nationale afin d'éviter des acquisitions extra-européennes ;
- d'assurer la pérennité du centre de réponse aux incidents de Cyber'Occ ;

- de lancer une campagne de sensibilisation à la cybersécurité à destination des TPE et PME locales, notamment dans les zones rurales ;
- d'établir un fonds consacré aux projets de recherche sur l'hébergement économique des données.

Le défi de la souveraineté numérique en France demeure colossal, et bon nombre de problématiques restent à résoudre à l'échelle européenne. Cependant, l'Occitanie s'affirmant comme un acteur local, doit continuer ses efforts pour contribuer à l'édification des fondements d'une nouvelle approche du numérique qui repose sur des structures locales, éthiques, frugales et souveraines.

Concernant l'hébergement des données, il est important et urgent de se positionner sur 1 ou 2 projets de data center, comme l'ont fait il y a peu les Bouches-du-Rhône. Sinon les projets partiront dans la région parisienne et les Hauts-de-France. L'absence de candidature portée et accompagnée par la Région nous serait donc préjudiciable.

La nécessité d'affirmer la souveraineté alimentaire et numérique en Occitanie est soulignée, en prônant une approche ouverte et proactive. L'Occitanie doit se faire reconnaître à Paris et Bruxelles comme un carrefour méditerranéen et européen, plutôt que comme une périphérie isolée.

### La Méditerranée en partage : un choix du CESER depuis 10 ans

Dès la fusion des CESER des 2 ex-régions, j'ai proposé la création d'une commission dédiée au littoral, à son économie, donc à la Méditerranée.

Quand on parle de carrefour méditerranéen, il faut précisément évoquer la Méditerranée qui lie le littoral régional à un ensemble plus vaste, ouvert sur les autres régions riveraines et sur les pays des deux rives. La Méditerranée est une entité géographique et sociétale profondément connectée et vulnérable face aux enjeux du changement climatique, des transformations économiques rapides, des pressions environnementales croissantes et des conflits mondiaux. L'interdépendance des ressources, des milieux et des populations impose une réflexion et des actions collectives dépassant les approches traditionnelles fragmentées. Il est souhaitable d'avoir une politique intégrée et collaborative à l'échelle régionale, associant protection écologique, sécurité économique et cohésion sociale, afin d'assurer la résilience durable de cet espace méditerranéen unique.

Le CESER a travaillé sur des sujets liés à la Méditerranée et a produit entre 2017 et 2025 sept Avis (pêche, ports, économie bleue, changement climatique, pollution plastique, lagunes et zones humides littorales d'Occitanie). Un état des lieux des préconisations, au nombre de 154, a été fait. Merci à la chargée de mission, Sandra IMBERT, pour ce travail réalisé. Ces préconisations en ressortent classées en dix macro-thèmes (gouvernance, planification territoriale, développement durable, structuration des filières éco bleue, emploi, formation, tourisme durable...) puis elles sont confrontées aux documents stratégiques régionaux (SRADDET, plan climat, plan eau, contrats de filière...). Il en résulte des préconisations pleinement inscrites dans les documents de planification, d'autres qui le sont partiellement, et celles non trouvées....

L'objectif de cet Avis du CESER a donc été d'évaluer, à partir des travaux conduits, la pertinence des analyses produites par le CESER et leur articulation avec les politiques publiques régionales. Le constat est que 86 % des préconisations du CESER se retrouvent, totalement ou partiellement, dans les documents stratégiques régionaux. Dans un moment où l'utilité des CESER est questionnée, cet Avis démontre que ces deux assemblées portent sur les enjeux littoraux, un même diagnostic, les mêmes alertes.

À partir de cette analyse, le CESER a également identifier les sujets d'avenir à explorer : tourisme littoral ; culture, patrimoine ; adaptation au changement climatique et recomposition territoriale. Cet état des lieux est une étape importante, nécessaire, mais toutes les commissions du CESER intègrent déjà depuis 2018 de manière transversale les enjeux de transition de décarbonation, innovent

en ayant proposé et porté le plaidoyer sur le modèle agricole méditerranéen. Et le CESER reste à l'initiative pour travailler d'abord au plan interne puis ensemble avec nos voisins ; la réussite du colloque sur les plastiques en Méditerranée de 2022 (280 participants) en est une illustration. Mais seulement 14 conseillers sur 36 de la commission Littoral y ont participé. La seule production sur le sujet reste celle du CESER Occitanie qui a créé les conditions pour avoir un observatoire dédié, avec l'appui de Mercator Ocean International, organisation à but non lucratif, en cours de transformation en organisation intergouvernementale, dédiée à la fourniture de systèmes numériques et de services d'information pour l'Océan, basée à Toulouse. Nous avons également su participer au 3<sup>e</sup> forum mondial sur l'eau à Nice avec les collègues de Corse. Mais pour avancer, nous ne pouvons être seuls. Il faut bien sûr l'engagement des collectivités, des métropoles et des États pour que 25 ans après Marseille, soit organisé le 2<sup>e</sup> forum dédié au changement climatique en Méditerranée.

### ***Le sport en Occitanie au service du développement territorial et de la cohésion sociale***

L'Occitanie, ce n'est pas seulement les secteurs clés comme l'agri-agro, l'aéronautique et le spatial, le tourisme... c'est aussi le sport. Le sport en Occitanie, véritable art de vivre, avec ses valeurs d'engagement, de partage, de respect, de solidarité, représente une filière importante de l'économie régionale : 3,85 millions de pratiquants, 1650 sportifs de haut niveau, première région française en nombre de club professionnels (30), 1<sup>re</sup> région en termes d'équipements par habitant (40 000 équipements sportifs), 17 000 clubs, 400 sports pratiqués dans 90 fédérations, 3 sites de formation d'athlètes de haut niveau (CREPS Toulouse, Montpellier, et Font Romeu (centre national d'entraînement en altitude ), 1 centre euroméditerranéen de Montrodât (Lozère) qui a pour mission de donner aux personnes en difficulté sociale, physique ou psychique un environnement facilitant non seulement une pratique sportive adaptée mais également des moments de partage et d'échange entre amis ou en famille, 105 structures d'excellences sportives, 300 000 bénévoles... plus de 250 événements sportifs accompagnés par la Région chaque année.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont connu un grand succès grâce à l'organisation exemplaire de l'événement et au nombre de médaillés pour la France : 64 médailles pour les JO dont 16 en or, la plaçant 5<sup>e</sup> nation, et 75 médailles pour les JOP dont 19 en or, 8<sup>e</sup> nation.

À cette occasion, l'Occitanie s'est révélée au grand public qui l'ignorait peut-être, comme un territoire d'excellence dans ce domaine, avec 22 athlètes de la région médaillés aux JO, soit un tiers de médailles françaises. On peut citer parmi eux le nageur toulousain Léon MARCHAND, quadruple médaillé d'or, formé au club Les Dauphins du TOEC. À noter qu'à l'issue de ces jeux, Toulouse a été retenue pour accueillir un bassin de natation olympique qui sera destiné à la future cité de la natation, projet porté par le club du TOEC ; le CESER avait soutenu cette candidature.

Les athlètes d'Occitanie en sport paralympique ont également brillé en remportant 8 médailles ! L'Occitanie a aussi joué un rôle actif dans la préparation de ces jeux en accueillant des délégations étrangères dans ses infrastructures, en particulier les CREPS.

Le 14 septembre 2024, le Président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du Sport, célébrée chaque année à cette date pour maintenir cet élan collectif et fédérateur.

Soulignant ce succès, la Présidente de Région a tenu à rappeler que la Région investit plus de 30 M€ chaque année dans le domaine du sport, et poursuivra son engagement auprès du mouvement sportif, de ses ligues, de ses clubs et de ses bénévoles.

*Comment entretenir la flamme allumée par les JOP de Paris 2024 ? Quel héritage pour notre région ? Comment faire du sport un levier durable de transformation des territoires ? Et si l'évolution de la place du sport dans la vie des Occitans constituait un héritage des JOP ?»,* ce sont les questions que s'est posé le CESER et à laquelle il a tenté de répondre par son analyse et les préconisations formulées dans l'Avis qui vous est présenté. Pour forger sa réflexion, le CESER est allé à la rencontre de nombreux acteurs, les a auditionnés pour avoir une approche réaliste des enjeux et des problématiques plutôt qu'une approche hors sol.

Le CESER observe une dynamique régionale pour la construction d'équipements sportifs et le soutien aux clubs. Cependant, les décisions financières de l'État, des collectivités et des acteurs régionaux sont fragmentées et manquent de coordination. Cela nuit à une stratégie efficace basée sur les besoins du territoire et ceux identifiés par le Mouvement sportif. Pour remédier à cela, le CESER propose des recommandations permettant aux instances de gouvernance et de pilotage régionales d'avoir un pouvoir de coordination, de planification et de décision collective non investi à ce jour. De plus, le CESER souligne l'importance du sport au-delà de la compétition, vu comme un outil de transformation sociale et d'amélioration, ne devant pas servir de variable d'ajustement budgétaire.

Dans ce rapport, il y a un soutien clair du CESER au sport pour tous (publics jeunes, femmes, personnes en situation de handicap...) en Occitanie ; le sport est utile pour renforcer le lien social et le vivre ensemble, toutes générations confondues.

### ***Décision modificative au budget 2026 de la Région***

Le dernier Avis qui vous sera présenté porte sur la décision modificative (DM) n°1 relative au budget 2026 du Conseil régional.

Le budget 2026 de la collectivité a été adopté le 12 février dernier pour un montant de 3,54 milliards d'euros. Le CESER avait émis son avis préalable obligatoire le 10 février. Le CESER a fait le choix d'émettre pour la première fois un avis formel sur une décision modificative du budget, choix d'autant plus réfléchi au vu du contexte budgétaire du pays et de son impact sur la gestion des finances par les collectivités territoriales. Je remercie Stéphane BERARD, président de la commission Finances du Conseil régional et rapporteur du budget, et Bernard MIFSUD, Directeur des affaires financières, d'avoir présenté le 18 mai dernier le rapport aux membres de notre Commission Finances qui ont préparé cet Avis.

Cette DM n°1 vient procéder à des ajustements financiers liés au vote du projet de loi de finances 2026 de l'État, intervenu après celui du budget primitif de la Région Occitanie. Le CESER souligne l'impact modéré de cette décision modificative sur le budget 2026, dès lors qu'elle représente une majoration de 3,4 % du montant initial : Budget 2026 (BP + DM) : 3 540 M€ + 122 M€ = 3 662 M€ au total. Concernant ces 122 M€, une part vient d'un report de résultats antérieurs pour un montant de 52,3 M€ et 90 M€ de nouvelles ressources provenant du national.

La reprise de l'excédent 2025, la minoration du DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) inscrit au budget et la hausse de certaines recettes (pour partie liée aux ajustements de la loi de finances 2026), permettent de financer des dépenses complémentaires, tout en minorant de 10 M€ l'autorisation d'emprunt 2026.

Le CESER appelle à une vigilance accrue quant aux conséquences sociales, économiques et territoriales des arbitrages budgétaires opérés dans cette décision modificative 2026. Il recommande notamment de/d' :

- renforcer le soutien aux formations sanitaires et sociales afin de répondre aux besoins croissants en personnels dans les établissements de santé ;
- garantir des moyens humains suffisants pour assurer la continuité et la qualité des politiques régionales en faveur de la jeunesse, de la formation, de l'orientation et de l'apprentissage ;
- atténuer les effets de la baisse des subventions au secteur associatif, acteur essentiel de la cohésion sociale et du dynamisme territorial ;
- préserver les capacités de fonctionnement des lycées afin de maintenir des conditions d'accueil et d'apprentissage satisfaisantes pour les élèves ;
- enfin, renforcer les dispositifs d'analyse, de suivi et d'évaluation des aides économiques régionales, notamment dans le cadre du recours accru aux instruments financiers tels que les prêts et avances remboursables, afin de sécuriser les finances publiques et l'efficacité de l'action économique régionale.

## ***LGV du Sud-Ouest***

Parlant de budget, il me faut vous dire quelques mots sur le dossier LGV du Sud-Ouest.

Après des mois de tensions sur le financement de la LGV Bordeaux-Toulouse, la visite du Premier ministre Sébastien LECORNU à Toulouse le 7 mai a permis de rassurer, pour l'heure, les collectivités concernées.

Les inquiétudes s'étaient manifestées après que le contenu du rapport du Conseil d'orientation des infrastructures ait fuité début avril dans lequel étaient évoqués une possible hausse du coût global de 20 % et un désengagement de l'État. Ces informations divulguées avaient déclenché la mobilisation unanime des élus, et la Région avait voté un vœu solennel en février pour exiger que l'État respecte ses engagements.

Le 7 mai, le Premier ministre a donc signé un accord avec les collectivités locales, confirmant le caractère « irréversible » de la LGV Bordeaux-Toulouse. Près de 500 millions d'euros ont été débloqués pour lancer concrètement les premières procédures d'appels d'offres. Une réunion à Matignon est prévue en octobre 2026 pour vérifier la mise en œuvre des engagements...les collectivités restent toujours vigilantes. L'État doit respecter ses engagements et le modèle financier voté par la loi et mis en œuvre par Jean CASTEX.

Pour rappel, les travaux préparatoires (sondages géotechniques et diagnostics archéologiques) ont débuté en 2024. Les grands travaux de génie civil ne commenceront pas avant 2028, après le lancement des appels d'offres fin 2026. La mise en service est prévue entre 2032 et 2035, avec un objectif de réduire le trajet Paris-Toulouse à 3h10, contre plus de 4h10 actuellement.

Ce projet déterminant pour développer l'attractivité des villes à moins d'une heure, est estimé à 14 milliards d'euros et repose sur un partage en trois tiers : 40 % pour l'État, 40 % pour les collectivités (via une taxe annuelle de 24 millions d'euros sur 2 340 communes) et 20 % pour l'Union européenne, qui a déjà engagé 120 millions d'euros et propose 3,5 milliards supplémentaires.

Au-delà de la vigilance à maintenir concernant le respect des engagements de l'État, il ne faut pas faire abstraction de l'action des opposants au projet. En effet, malgré le rejet d'un recours par le Conseil d'État en mars 2026, des procédures juridiques persistent, notamment sur l'impact environnemental.

Cette réalisation a un impact sur l'emploi avec 6000 embauches prévues et elle renforce l'attractivité des territoires et des intercommunalités qui s'y préparent. C'est aussi la cohésion économique, sociale et territoriale du Sud-Ouest européen qui est ainsi au cœur de la décarbonation des transports essentiels.

## ***La réindustrialisation du bassin de Decazeville et de la Mecanic Vallée***

Mon déplacement à Séville le 27 mai m'a empêché de répondre à l'invitation de notre Présidente Carole DELGA pour l'annonce des implantations industrielles sur le site de l'ex-fonderie SAM dont le terrain et les bâtiments ont été rachetés par la Région après une longue et difficile négociation avec le groupe chinois Jinjiang, telles que celle de la société Matière, dont le siège est à Bagnac-sur-Celé près de Figeac, pour une activité nouvelle, à savoir la fabrication de 1000 pylônes de nouvelle génération sur un marché ouvert part RTE, et qui occupera une centaine de personnes au printemps 2027. La seconde société, britannique, Paragon ID, fabrique des étiquettes connectées sur le site et développera ses produits.

Ce sont donc des activités de production diversifiées qui vont donner un nouvel élan attendu par tous pour un bassin durement touché.

Je suis très heureux de ces décisions pour avoir toujours apporté depuis de longues années mon soutien pour la défense de l'industrie, de la fonderie, et être resté aux côtés des salariés, de la Région

et des élus locaux pour que l'on se donne les moyens de sécuriser le site par le financement d'une société de gardiennage pour éviter d'être dépouillés par l'administrateur judiciaire.

Je me rendrai sur le site dans quelques jours pour proposer une approche globale et une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, afin de faciliter les recrutements nécessaires, bien sûr avec les acteurs concernés, puisqu'à terme ce sont 350 emplois nouveaux qui seront proposés notamment aux anciens salariés de la SAM qui jusqu'en décembre 2019 occupait 380 salariés.

Par ailleurs, le 29 juin, je participerai au comité de site sur l'avenir industriel de l'usine BOSCH qui se retirera de Rodez et de la France au plus tard en 2030.

### ***Laïcité***

Saluons la conférence organisée par le CESER en appui au travail très important de la commission 5 « Éducation - Formation - Emploi - Jeunesse - Enjeux de société » sur l'école publique, en invitant les 16 et 17 avril l'inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Jean-Pierre OBIN, auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité à l'école, l'intrusion des religions et une interrogation issue de son dernier livre « L'éducation en péril – quels enfants allons-nous laisser à notre monde ? ».

La conférence a réuni dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région de Montpellier : le préfet de la région qui a accepté de conclure notre conférence ; les représentants de la Rectrice, des universités, du Maire de Montpellier, du Département de l'Hérault ; la Vice-Présidente de la Région Occitanie en charge de la politique de la ville ; des proviseurs de lycée, des principaux de collège ; des représentants de parents d'élèves ; des responsables syndicaux...

Les éditions de Midi Libre et de la Dépêche du Midi ont publié dans les informations générales l'interview de Jean-Pierre OBIN, en rappelant les nécessaires efforts de formation à la laïcité.

Je ne peux que vous inviter, pour comprendre l'engrenage dans lequel s'est trouvé le professeur Samuel PATY, à aller voir le film « L'attentat » ... qui devrait être visionné dans tous les établissements scolaires.

Je vous remercie de votre écoute.



**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
Le 02 juin 2026**

**AVIS**

**SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE  
Du champ à l'assiette en Occitanie :  
Bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir**

Adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : 150

Rapporteure : **Lauriane BOULP**

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



**Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et Développement Rural, Montagne, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation »**

***Le bureau***

***Président***

Denis CARRETIER

***Vice-Président***

Jacques GARCIA

***Vice-Présidente***

Valérie GUITTARD

***Les autres membres***

Ludovic ARBERET  
Jean-Pierre ARCOUDEL  
Stéphane BONNETAIN  
Lauriane BOULP  
Cédric CABANES  
Adeline CANAC  
Michel CAPONI  
Christine CARLESSO  
Joachim DENDIEVEL  
Ludovic DURAND  
Yann FORTUNATO  
Aude GEIGER  
Jacques GRAVEGEAL  
Chantal GRIN  
Olivier HAMECHER

Pierre HYLARI  
Claudie HOUSSARD  
Philippe JOUGLA  
Sylvain LABBÉ  
Éric LALANDE  
Nadia LARDIN  
Philippe MAYDAT  
Pierre MOURET  
Martine PEDULLA  
Édith PENET  
Thomas PETRAULT  
Florence PRATLONG  
Olivier-Ronan RIVAT  
Jean-Pierre SANSON  
Geneviève TAPIÉ



La Commission adresse ses remerciements aux personnes auditionnées qui, par leur expérience et expertise, ont alimenté sa réflexion :

**Monsieur Jacques BOLZAN**

Adjoint au Maire de Toulouse délégué à l'Alimentation

**Monsieur Nicolas BRICAS**

Responsable de la chaire Unesco Alimentations du monde au CIRAD

**Monsieur Bernard CABROL**

Ancien Président de l'Association des Banques alimentaires d'Occitanie

**Monsieur Boris CASTRO**

FCPE Pyrénées-Orientales

**Monsieur Jean-Louis CAZAUBON**

Vice-Président en charge de la Souveraineté alimentaire, Viticulture et Montagne  
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Madame Lucie COLLE**

Chargée de mission transition alimentaire, Conseil Départemental du Gers

**Madame Anne COMBY**

Responsable service cantines des collèges, Conseil Départemental du Gers

**Monsieur Hugo DEREYMEZ**

PETR Pays d'Armagnac

**Monsieur Nicolas JEANJEAN**

Directeur régional adjoint, DRAAF Occitanie

**Monsieur Vincent LABARTHE**

Vice-Président en charge de l'Agriculture et de l'Enseignement agricole  
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

**Monsieur Julien LABRIET**

Directeur du Pôle Enfance, Jeunesse et Restauration collective, Pays de l'Or Agglomération

**Monsieur Stéphane LINO**

Spécialiste du rapport alimentation et sécurité, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

**Madame Rosalie MOISSET**

PETR Pays d'Armagnac

**Monsieur Éric PELISSON**

Ancien Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région Occitanie

**Madame Pascale ROSSARD**

Présidente de la FCPE Haute-Garonne

**Madame Sophie THIRON**

Maîtresse de conférences en sociologie UTOPI / ISTHIA à l'Université Toulouse Jean Jaurès

**Madame Marie WALSER**

Chargée de recherche-action – Laboratoire des communs alimentaires LaBoca



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Définition et périmètre de la souveraineté alimentaire .....</b>	<b>1</b>
1.1. Sécurité alimentaire .....	1
1.2. Autosuffisance / Autonomie.....	3
1.3. Souveraineté alimentaire (vision politique/démocratique) .....	3
1.4. Autodétermination des peuples vs libéralisation .....	3
1.5. Reprise de ces concepts en France.....	4
<b>2. Contexte national et régional de la souveraineté alimentaire .....</b>	<b>4</b>
2.1. Au niveau national : l'affirmation du caractère stratégique de l'agriculture.....	4
2.2. Au niveau régional : la trajectoire « Occitanie Résiliente » .....	7
<b>3. Objectifs et démarche de la saisine .....</b>	<b>7</b>
<b>I. ÉTAT DES LIEUX DE L'AUTONOMIE EN OCCITANIE .....</b>	<b>8</b>
<b>1. Une production détournée de la consommation du territoire.....</b>	<b>8</b>
1.1. Le potentiel nourricier : une couverture théorique de 125 %.....	8
1.2. Analyse par filière .....	9
1.3. Filières végétales émergentes : un levier d'adaptation .....	10
<b>2. Transformation .....</b>	<b>12</b>
2.1. Un déficit de potentiel agro-industriel (75 %) .....	14
2.2. Les filières en tension .....	14
2.3. Un tissu d'entreprises dense mais polarisé .....	14
<b>3. Consommation et distribution.....</b>	<b>17</b>
3.1. Évolution et recomposition du budget des ménages.....	17
3.2. L'Occitanie : un territoire entre dynamisme démographique et fragilité sociale.....	19
<b>II. DIAGNOSTIC : IMPACTS DU MODÈLE DE PRODUCTION .....</b>	<b>21</b>
<b>1. Politique.....</b>	<b>21</b>
1.1. Le cadre législatif national.....	21
1.2. Les dispositifs de planification.....	21
1.3. La stratégie régionale : l'Occitanie comme chef d'orchestre .....	22
<b>2. Économique .....</b>	<b>23</b>
2.1. La formation du prix et la répartition de la valeur .....	23
<b>3. Environnemental et sanitaire .....</b>	<b>25</b>
3.1. Le coût environnemental : une dette écologique.....	25
3.2. Implications sanitaires et coûts associés .....	26
<b>4. Social : l'alimentation, miroir des fractures sociales d'Occitanie.....</b>	<b>27</b>
4.1. Un continuum de précarité et une insécurité alimentaire croissante.....	27
4.2. Les déterminants de la consommation : dépasser l'injonction individuelle .....	27
4.3. Les impasses du modèle historique de l'aide alimentaire.....	29
4.4. La restauration scolaire : un enjeu de justice, de santé et d'éducation .....	30
4.5. Vers une démocratie alimentaire : droit à l'alimentation et justice pour les producteurs	30
<b>PRÉCONISATIONS.....</b>	<b>33</b>
<b>1. Produire autrement .....</b>	<b>33</b>
1.1. Inciter à la diversification des exploitations en grandes cultures.....	33
1.2. Mettre en place des clauses miroirs pour protéger les producteurs locaux .....	34
1.3. Anticiper et organiser l'adéquation offre/demande.....	34
1.4. 1.4. Sécuriser la ressource en eau .....	34
<b>2. Relocaliser et structurer les filières.....</b>	<b>34</b>
2.1. Les PAT, un outil au service de la transition et de la souveraineté alimentaire .....	34

2.2.	Maintenir et développer les outils avals des filières .....	35
2.3.	Poursuivre la mise en place de la charte pour une distribution durable en Occitanie .	35
<b>3.</b>	<b>Garantir la justice sociale et économique.....</b>	<b>35</b>
3.1.	Diversifier l'alimentation des publics précaires .....	35
3.2.	Limiter le gaspillage des aliments périssables.....	36
3.3.	Organisation des filières jusqu'aux consommateurs .....	36
<b>4.</b>	<b>Mettre en place une démocratie alimentaire .....</b>	<b>37</b>
4.1.	Information et sensibilisation de l'ensemble des citoyens au « bien manger » dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.....	37
<b>CONCLUSION .....</b>		<b>39</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>		<b>43</b>

## INTRODUCTION

### 1. Définition et périmètre de la souveraineté alimentaire

L'avis répond formellement à une saisine de la Présidente de Région du 19 septembre 2025. Le CESER avait anticipé ce sujet, tant l'urgence alimentaire paraissait évidente.

Ce travail s'inscrit dans la continuité directe de nos récents avis sur la trajectoire carbone, la PAC et notre plaidoyer pour les agricultures méditerranéennes.

La souveraineté alimentaire ne doit pas être réduite à la seule sécurité alimentaire, qui se borne à garantir la disponibilité physique et l'accès aux aliments. Comme l'ont souligné les travaux de Nicolas BRICAS<sup>1</sup>, elle introduit une dimension politique et démocratique fondamentale : le droit des peuples et des territoires à définir leurs propres systèmes alimentaires et productifs.

Pour l'Occitanie, cela implique de concilier quatre piliers indissociables : la résilience face aux crises, la durabilité environnementale des pratiques dans un contexte de dérèglement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, la justice sociale pour les consommateurs et la juste rémunération des producteurs. Dans ce cadre, l'évolution des conditions climatiques et des ressources naturelles, notamment en eau, invite à adapter les systèmes de production agricole afin d'en garantir la pérennité, en conciliant résilience des exploitations, maintien des capacités de production et viabilité économique.

Il s'agit de passer d'une logique de flux subis à une stratégie de choix assumés, intégrant pleinement les spécificités et les contraintes du territoire.

#### 1.1. Sécurité alimentaire

##### Première définition

Issue d'une vision malthusienne, la première définition d'une sécurité alimentaire date des années 1970 et répond à un contexte de forte croissance démographique, craintes de sous-production mondiale, chocs pétroliers et flambée des prix.

La sécurité alimentaire est alors définie comme la capacité à :

« *Disposer à tout moment d'un niveau adéquat de produits de base pour **satisfaire la progression de la consommation et atténuer les fluctuations de la production et des prix.*** »<sup>2</sup>.

##### Nouvelle définition (1996 – consensus international)

À partir des années 1980, avec la révolution verte, nous entrons dans une situation de surproduction mondiale (la production dépasse les besoins caloriques moyens de la population), avec un taux de gaspillage de nourriture de 30 %. Les famines ne disparaissent pas pour autant. Des études prouvent que l'origine de la famine est rarement la sous-production mais les soucis de pauvreté et donc d'accès à l'alimentation, que ce soit par l'accès à la terre ou le pouvoir d'achat.

Aussi une nouvelle définition a été adoptée par un consensus international lors de la Conférence mondiale de l'alimentation tenue à Rome en 1996 :

« **Accès économique et physique pour tous les êtres humains, à tout moment, à une nourriture suffisante, *salubre et nutritive*, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs *préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.*** » .

---

<sup>1</sup> Audition du 21 novembre 2025 de M. Nicolas BRICAS, socio-économiste, titulaire de la Chaire UNESCO Alimentations du Monde

<sup>2</sup> Conférence mondiale de l'alimentation 1974

En 2020, le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) introduit « l'agentivité » (dérivé du terme anglais « agency »), qui accorde une place nouvelle aux choix alimentaires des populations, et la durabilité, qui intègre le temps long.

Ces deux nouvelles dimensions s'ajoutent aux quatre piliers de la sécurité alimentaire définis par le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 : disponibilité, accessibilité, utilisation et stabilité, attestant de l'attention accrue aux conditions physiques, économiques et sociales de l'alimentation.

*Les six dimensions de la sécurité alimentaire selon les institutions internationales*

Dimension	Description
<b>Disponibilité</b>	<b>Quantité suffisante d'aliments produits ou importés sur un territoire donné</b> → Garantir que la quantité de nourriture réponde aux besoins par la production locale, le commerce ou le stockage.
<b>Accessibilité</b>	<b>Capacité des individus à obtenir de la nourriture</b> → Assurer l'accès physique, économique et social aux denrées alimentaires.
<b>Utilisation</b>	<b>Qualité nutritionnelle, sécurité sanitaire, connaissances et pratiques alimentaires</b> → Assurer une bonne absorption et l'utilisation optimale des nutriments.
<b>Stabilité</b>	<b>Accès régulier et fiable à la nourriture dans le temps</b> → Assurer la pérennité de l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, indépendamment des crises et fluctuations.
<b>Agentivité</b>	<b>Capacité des individus et des communautés à choisir librement leur alimentation</b> → Tenir compte des choix individuels et des préférences culturelles et assurer la participation active des individus dans les systèmes alimentaires.
<b>Durabilité</b>	<b>Satisfaction des besoins alimentaires actuels sans compromettre ceux des générations futures</b> → Assurer la régénération à long terme des systèmes naturels, sociaux et économiques.

Source : [FAO, HLPE, Centre d'études et de prospective du Ministère de l'Agriculture](#)

- ⇒ On passe d'un enjeu agronomique à un enjeu économique, avec un objectif de lutte contre la pauvreté et la question centrale du revenu agricole.
- ⇒ Les institutions de référence deviennent le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, basées à Washington, au détriment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome.

### Et aujourd'hui ?

Les situations de sous-alimentation augmentent, en raison de la multiplication des conflits et du dérèglement climatique ; cette situation touchant plus les zones intertropicales et donc les pays les plus pauvres.

La majorité de la malnutrition mondiale (3/4) est aujourd'hui urbaine (60 % de la population mondiale vit en ville).

La dernière définition de la sécurité alimentaire ne précise toujours pas qui produit. Un pays peut être en sécurité alimentaire via des importations (ex: pays du Golfe) aussi la libéralisation économique n'est pas incompatible avec cette vision.

Le marché favorise les pays ou les régions où la production est la moins chère.

### 1.2. Autosuffisance / Autonomie

Ces 2 notions sont souvent confondues car leurs différences sont peu claires.

- L'autosuffisance serait le fait de produire sur son territoire toute la nourriture consommée. Jugée peu réaliste dans de nombreux territoires, en raison des contraintes agronomiques.
- L'autonomie demande de réduire la dépendance aux importations, mais sans viser le 100 % local. Concept variable selon les pays, les cultures, les capacités. M. BRICAS alerte sur le danger de cette approche : l'autonomie totale accroît la vulnérabilité face aux aléas climatiques ou sanitaires locaux.

### 1.3. Souveraineté alimentaire (vision politique/démocratique)

Face à la libéralisation des échanges alimentaires et suite aux accords de Marrakech de 1994, de nombreuses organisations paysannes, notamment Via Campesina, présentent et portent le concept de souveraineté alimentaire dans le débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 qui est : « **le droit de chaque pays à maintenir et développer sa propre capacité de produire son alimentation de base, en respectant la diversité culturelle et agricole.** ».

Cette définition est retravaillée lors de la déclaration de Nyéléni en 2007 afin d'insister sur la dimension démocratique avec le besoin de décision des peuples, et non plus des nations. Ainsi la souveraineté alimentaire est définie comme le droit des peuples à définir leur propre système alimentaire et agricole et inclut le choix des modes de production (durables), le respect des cultures locales et la protection face aux marchés internationaux dérégulés :

« **La souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Elle place celles et ceux qui produisent, distribuent et consomment les aliments au cœur des systèmes et des politiques alimentaires plutôt que de répondre aux exigences des marchés et des entreprises [...]** »

### 1.4. Autodétermination des peuples vs libéralisation

Cette volonté d'autodétermination des peuples est une réponse face :

- à la puissance ou les injonctions des grandes institutions internationales ;
- aux pays qui font du dumping sur les marchés mondiaux, tirant les prix vers le bas ;
- à l'accaparement des terres à visées de productions internationales au détriment des populations locales ;
- aux oligopoles d'entreprises qui fournissent les intrants ;
- et aux grandes entreprises de distribution/transformation qui orientent la consommation au détriment de la santé et de la diversité culturelle.

C'est une question de démocratie alimentaire avec la volonté de redonner aux agriculteurs et consommateurs le pouvoir d'agir et de choisir leur alimentation, ainsi que de définir leur propre modèle de production, transformation et commercialisation alimentaire.

### 1.5. Reprise de ces concepts en France

La pandémie de Covid-19 et l'agression russe contre l'Ukraine ont révélé notre vulnérabilité et nos dépendances.

L'accord Mercosur a ravivé des revendications de jouer la souveraineté à l'échelle de la **nation**.

La loi d'orientation agricole définit la souveraineté comme :

« *Le maintien et développement des **capacités de la Nation** à produire, transformer et distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine **et le soutien des capacités exportatrices** contribuant à la sécurité alimentaire mondiale* ».

La première partie étant cohérente avec la définition telle que faite à l'échelle internationale, alors que la seconde a fait l'objet de contestation en France et aussi dans les pays du Sud qui ne souhaitent ni soutien ni concurrence des produits français.

La sécurité alimentaire est un concept volontairement technique et apolitique.

La souveraineté est au contraire revendicative, démocratique et politique, orientée vers la capacité de choix.

## 2. Contexte national et régional de la souveraineté alimentaire

L'Occitanie, bien qu'étant une région agricole et agroalimentaire majeure, n'est pas épargnée par les vulnérabilités structurelles du modèle actuel. Le système de « flux tendus » et la spécialisation géographique extrême créent une dépendance aux infrastructures logistiques et aux marchés mondiaux. Ce contexte est aggravé par l'accélération du dérèglement climatique — comme en témoignent les incendies et sécheresses récurrents — et par une volatilité des prix de l'énergie qui fragilise chaque maillon de la chaîne. La région connaît une véritable situation de paradoxe : elle produit une grande richesse, mais le revenu agricole moyen y reste dramatiquement bas (19 500 €/an/exploitant contre 43 000€ de moyenne nationale), tandis que la précarité alimentaire s'installe durablement dans les territoires.

Le système alimentaire doit s'inscrire dans une phase de mutation, marquée par le passage d'une logique de sécurité alimentaire (garantir l'accès aux calories) à une exigence de souveraineté (maîtriser nos capacités de production et de décision).

### 2.1. Au niveau national : l'affirmation du caractère stratégique de l'agriculture

Le contexte national est marqué par l'émergence de la **Loi d'Orientation pour la Souveraineté en matière Agricole et le Renouveau des Générations en Agriculture (LOA)**. Ce texte marque un tournant politique en élevant l'agriculture au rang d'**intérêt général majeur**.

- **Souveraineté nationale** : La loi vise à sanctuariser la production nationale face aux aléas géopolitiques et climatiques, en facilitant notamment l'installation des jeunes agriculteurs et en simplifiant le cadre normatif.
- **Planification** : Elle introduit une vision de long terme pour réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales et de produits transformés, faisant de la souveraineté alimentaire un pilier de la sécurité nationale.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire<sup>3</sup> s'appuie sur plusieurs indicateurs pour évaluer la situation des filières françaises. Ces indicateurs permettent de mesurer non seulement la capacité de production, mais aussi la dépendance aux marchés extérieurs et la résilience des exploitations.

Voici les principaux indicateurs de filières retenus dans les documents du ministère :

---

<sup>3</sup> Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Rapport du Gouvernement, Mars 2024

*Le Taux d'Auto-Approvisionnement (TAA)*

C'est l'indicateur central. Il calcule la production intérieure sur la consommation intérieure (tous usages confondus). Le ministère classe les filières selon trois niveaux :

- Dépendance (TAA < 75 %) : Concerne notamment les fruits tropicaux, les ovins, le riz, le soja, les huiles (palmes, olives), le poulet et les produits de la pêche.
- Souveraineté proche (75 % < TAA < 95 %) : Inclut les fruits tempérés, les légumes frais, les œufs, les bovins et le colza.
- Souveraineté acquise (TAA > 95 %) : Regroupe les grandes cultures (blé, orge, maïs, sucre), les

Taux d'auto-approvisionnement			
Miel	49%	Crème	122%
Blé tendre	182%	Fromages	116%
Blé dur	123%	MGS	75%
Orge	220%	PLE	228%
Mais	152%	Lactoserum	150%
Riz	7%	Yaourts	110%
Soja GR	50%	Bovin	90%
Colza GR	95%	Ovin	49%
Tournesol GR	117%	Porc	102%
Palme	0%	Poulet	72%
Huile d'olive	5%	Lapin	114%
Féverole	120%	Œuf	92%
Pois	130%	Ovoproduit	24%
Sucre	160%	Poissons	104%
Légumes frais	86%	Crustacés	8%
Fruits tempérés	83%	Coquillages	71%
Fruits tropicaux	15%	Céphalopodes	42%
Pommes de terre	125%	Vins	136%

Source : FranceAgriMer

produits laitiers (fromages, crème, yaourt), le porc, le lapin et les vins<sup>4</sup>.

*Les indicateurs d'exposition au commerce extérieur*

Pour affiner l'analyse de la dépendance, le ministère croise deux mesures complémentaires :

- Le taux de dépendance aux importations (TDI) : Rapport entre les importations et la consommation intérieure. La dépendance est forte pour les huiles, le riz, les fruits tropicaux et les produits de la mer.  
Le ministère note que si nous sommes autosuffisants en bovins vivants, nous importons paradoxalement une part importante de la viande transformée (notamment pour la restauration hors-foyer).
- La capacité d'exportation : Rapport entre les exportations et les ressources totales (production + importations). Les céréales et les vins et spiritueux sont les moteurs de la balance commerciale. La France produit bien au-delà de ses besoins pour ces secteurs<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> FranceAgriMer 2026. Souveraineté alimentaire, Approche par les bilans

<sup>5</sup> FranceAgriMer 2026. Souveraineté alimentaire, Approche par les bilans

Dépendance aux importations			
Miel	60%	Crème	39%
Blé tendre	1%	Fromages	41%
Blé dur	75%	MGS	46%
Orge	1%	PLE	23%
Mais	7%	Lactosérum	31%
Riz	100%	Yaourts	5%
Soja GR	63%	Bovin	25%
Colza GR	31%	Ovin	58%
Tournesol GR	17%	Porc	30%
Palme	102%	Poulet	49%
Huile d'olive	114%	Lapin	3%
Féverole	25%	Œuf	11%
Pois	9%	Ovoproduit	24%
Sucre	11%	Poissons	92%
Légumes frais	31%	Crustacés	119%
Fruits tempérés	33%	Coquillages	57%
Fruits tropicaux	104%	Céphalopodes	126%
Pommes de terre	31%	Vins	25%

Source : FranceAgriMer

Capacité d'exportation			
Miel	7%	Crème	37%
Blé tendre	45%	Fromages	36%
Blé dur	48%	MGS	17%
Orge	54%	PLE	60%
Mais	37%	Lactosérum	45%
Riz	6%	Yaourts	13%
Soja GR	12%	Bovin	14%
Colza GR	21%	Ovin	6%
Tournesol GR	26%	Porc	23%
Palme	2%	Poulet	18%
Huile d'olive	10%	Lapin	15%
Féverole	29%	Œuf	3%
Pois	28%	Ovoproduit	14%
Sucre	40%	Poissons	22%
Légumes frais	15%	Crustacés	21%
Fruits tempérés	13%	Coquillages	22%
Fruits tropicaux	16%	Céphalopodes	40%
Pommes de terre	36%	Vins	35%

Source : FranceAgriMer

### Les indicateurs de maîtrise des facteurs de production

La souveraineté d'une filière est aussi jugée sur sa dépendance vis-à-vis de ses intrants :

- Dépendance aux protéines végétales : Mesurée par la part des importations (soja, colza) dans l'alimentation animale. La dépendance réelle sur toute la chaîne du tourteau de soja est ainsi évaluée à 66 %. Le plan Protéines végétales vise à rendre les filières d'élevage plus autonomes en développant la culture de légumineuses (luzerne, pois, féverole) sur le sol français pour réduire la dépendance au soja brésilien.
- Dépendance aux engrais : Suivi de la consommation d'azote, de phosphate et de potasse, dont les importations sont cruciales pour les rendements des grandes cultures. La quasi-totalité des filières végétales est dépendante des engrais azotés dont une large part provient de pays tiers (en dehors de l'Union Européenne).
- Maîtrise de l'eau : Évolution des volumes prélevés pour l'irrigation et de la surface irriguée par filière<sup>6</sup>.

### Indicateurs de résilience économique

Le ministère utilise le RCAI (Résultat Courant Avant Impôts) par unité de travail annuel non salarié (UTANS) pour évaluer la solidité économique des exploitations au sein de chaque filière. Cela permet d'identifier les filières où les revenus sont les plus fragiles ou les plus disparates.

Les filières de produits de consommation courante (lait standard, certaines grandes cultures) sont très exposées à la volatilité des cours mondiaux. Le ministère surveille particulièrement le revenu des éleveurs ovins et bovins viande, dont la fragilité économique menace la pérennité de la production nationale.

### Le rapport du Gouvernement de mars 2024<sup>7</sup> présente ainsi ces principaux constats

La France possède la plus grande surface agricole et les meilleurs rendements d'Europe, mais sa production est de plus en plus vulnérable aux aléas climatiques. Bien que sa balance commerciale agroalimentaire soit positive (+7 à 9 milliards d'euros) et qu'elle exporte 20 % de ses volumes, principalement sous forme de produits bruts, son modèle économique reste déséquilibré. Le pays importe en effet massivement des produits transformés ainsi que des intrants essentiels, tels que les

<sup>6</sup> Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Rapport du Gouvernement, Mars 2024

<sup>7</sup> Évaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Rapport du Gouvernement, Mars 2024

engrais azotés et les protéines pour l'élevage. De plus, son solde commercial est désormais devenu négatif avec le reste de l'Union Européenne.

Cet excédent global masque des fragilités très variables selon les secteurs. Si certaines filières sont performantes, d'autres se dégradent fortement (comme la volaille ou le blé dur) ou demeurent structurellement dépendantes des importations (fruits et légumes, poissons, ovins, soja). Ces déséquilibres sont par ailleurs accentués par l'évolution des habitudes alimentaires des Français. À cela s'ajoute un enjeu géographique : la souveraineté dépend de l'origine des échanges, les dépendances envers des pays lointains présentant beaucoup plus de risques que les importations issues de l'Union Européenne.

Enfin, comme élargissement à l'étude, le rapport appelle à englober l'alimentation dans une souveraineté plus large. Avec les objectifs de décarbonation de la transition écologique, la pression sur la biomasse sera de plus en plus importante pour l'énergie et l'industrie, ce qui augmentera considérablement la charge sur des terres et des rendements déjà soumis à de fortes contraintes physiques et climatiques.

## **2.2. Au niveau régional : la trajectoire « Occitanie Résiliente »**

L'Occitanie propose une réponse globale face aux crises (climatique, énergétique, sociale) à travers sa stratégie « **Occitanie Résiliente** ». Adoptée pour préparer le territoire aux chocs futurs, cette stratégie identifie l'alimentation comme l'un des leviers de résilience les plus critiques.

C'est dans ce cadre que s'élabore actuellement le **Pacte pour la Souveraineté Alimentaire**, qui se veut être une déclinaison opérationnelle de la stratégie de résilience régionale.

**La sanctuarisation du socle productif** : Pour le conseil régional la souveraineté alimentaire passera d'abord par le maintien et la consolidation de la capacité de production agricole régionale afin de réduire la dépendance aux importations. Le plan prévoit :

- des dispositifs d'aide à la transmission/installation ;
- un renforcement de la résilience des filières ;
- une garantie de débouchés et de revenus stables pour les agriculteurs par la contractualisation sur les prix pour l'ensemble des filières ;
- et une gestion concertée de l'eau, conditions *sine qua non* du maintien d'une agriculture nourricière.

Le CESER souligne que ce nouveau cadre de planification constitue une opportunité de réorienter le système productif agricole régional sur les besoins vitaux des populations locales, transformant ainsi l'Occitanie d'une plateforme de flux en un territoire nourricier résilient. Dans un contexte de pressions sur les ressources, notamment en eau, cette dynamique s'inscrit dans une nécessaire adaptation des systèmes de production.

Elle suppose de mettre en cohérence les outils existants (Projets Alimentaires Territoriaux, aides de la PAC, commande publique) pour sortir des approches en « silos » et construire un système alimentaire territorialisé et robuste. Enfin, cette démarche doit aussi et surtout permettre de donner de la visibilité et des perspectives durables aux agriculteurs.

## **3. Objectifs et démarche de la saisine**

Si cet avis répond formellement à une saisine de la Présidente de Région en date du 19 septembre 2025, le CESER avait d'ores et déjà fait le choix de s'emparer de la question alimentaire, l'identifiant comme la thématique la plus urgente de l'actualité. Ce travail s'inscrit ainsi dans la continuité directe des récentes réflexions portées par le CESER, notamment les avis consacrés à la décarbonation de

l'agriculture et de la sylviculture, à la prise en compte des spécificités méditerranéennes dans la prochaine Politique Agricole Commune et au plaidoyer conjoint<sup>8</sup>.

Cet avis cherchera à proposer des solutions au constat suivant :

**Le pilotage des stratégies pour la souveraineté alimentaire est, en Occitanie, fragmenté et peu lisible, limitant l'efficacité des politiques publiques et la mobilisation des acteurs locaux.**

Face au constat d'un pilotage fragmenté et parfois illisible des politiques alimentaires, le CESER a choisi d'identifier les leviers d'une véritable coordination régionale. L'enjeu n'est pas d'ajouter une couche supplémentaire au dispositif existant, mais de briser les logiques de « silos » qui isolent la production de la consommation ou la santé de l'économie. La démarche du CESER vise à proposer une vision systémique capable d'articuler l'ensemble des acteurs, du champ à l'assiette, pour faire de l'alimentation un moteur de résilience et de cohésion pour l'Occitanie.

Enfin, en cohérence avec l'avis du CESE prônant de « permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante », le CESER a souhaité également placer l'équité sociale et l'accessibilité au cœur de son analyse sur la souveraineté alimentaire.

## I. ÉTAT DES LIEUX DE L'AUTONOMIE EN OCCITANIE

L'analyse du système alimentaire régional, étayée par le rapport de l'ADEME<sup>9</sup>, met en lumière une déconnexion profonde entre la capacité productive de l'Occitanie et celle à nourrir sa population. Si la région dispose d'un potentiel agricole indéniable, son modèle actuel se caractérise par une spécialisation excessive des territoires.

### 1. Une production détournée de la consommation du territoire

L'Occitanie dispose d'une grande capacité de production agricole. Avec **3 millions d'hectares de surface agricole**, la région produit annuellement **9,3 millions de tonnes** de matières premières agricoles. Cependant, l'analyse du système alimentaire régional révèle une déconnexion majeure entre cette production et la consommation locale (estimée à 7,6 millions de tonnes). Le système fonctionne selon une logique de flux croisés intenses : **7,1 millions de tonnes** de matières premières brutes sont exportées hors du territoire, tandis que **5,4 millions de tonnes** sont importées.

#### 1.1. Le potentiel nourricier : une couverture théorique de 125 %

Le rapport établit que le territoire est globalement excédentaire. Le « potentiel nourricier » de l'Occitanie s'élève à 125 %. Cela signifie que les surfaces agricoles régionales pourraient théoriquement couvrir largement les besoins alimentaires des 5,9 millions d'habitants. Toutefois, ce chiffre masque de profondes disparités sectorielles et géographiques :

- Les filières excédentaires : Le potentiel est de 224 % pour les céréales et de 137 % pour les fruits.
- Les filières déficitaires : À l'inverse, la région ne couvre théoriquement que 81 % de ses besoins en produits d'élevage et 70 % en légumes.

---

<sup>8</sup> Avis « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : Quelles réponses des agricultures et sylvicultures d'Occitanie ? », voté le 20 juin 2023 .

Avis « Reconnaissance des spécificités du modèle agricole méditerranéen dans la prochaine PAC », voté le 10 juin 2025  
Plaidoyer pour une reconnaissance de l'agriculture méditerranéenne dans la PAC signé par l'ensemble du réseau des conseils économiques et sociaux de l'arc méditerranéen

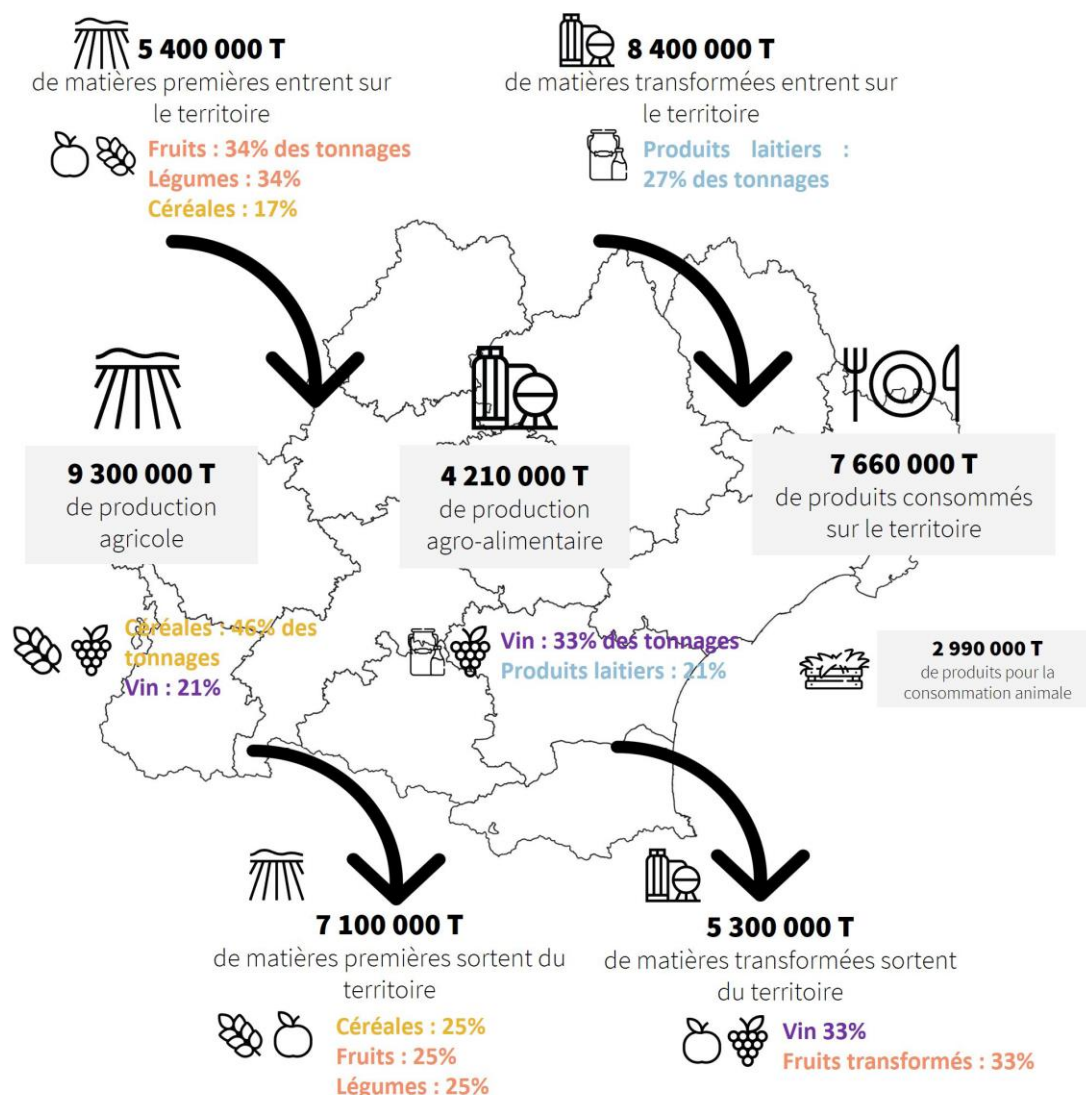
<sup>9</sup> ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Rapport complet. 121pages

- Disparités territoriales : Les zones littorales et les métropoles (Toulouse, Montpellier) sont structurellement déficitaires, dépendant des zones rurales de plaine et de piémont qui dégagent des excédents.

### 1.2. Analyse par filière

L'analyse des flux permet de caractériser les orientations stratégiques des grandes filières régionales :

- **Grandes cultures** (46 % des volumes produits) : C'est la première production en volume. Elle est très orientée vers l'export (25 % des volumes bruts sortants), notamment vers l'Italie (blé dur, maïs). Paradoxalement, la région importe des céréales (17 % des imports).
- **Viticulture** : Filière structurante représentant 25 % des emplois agricoles et 26 % de la valeur économique régionale, générant 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Elle est tournée vers l'exportation (33 % des volumes exportés), avec une forte stratégie de différenciation par la qualité (SIQO). C'est la filière principale en volume de produits transformés fabriqués sur le territoire et exportés.
- **Fruits et légumes** : L'Occitanie est le 1<sup>er</sup> contributeur national pour les fruits, avec 25 % du tonnage national. Elle fonctionne cependant comme un « hub » logistique où les fruits et légumes représentent 68 % des importations et 50 % des exportations de produits bruts, transitant notamment via la plateforme Saint-Charles International à Perpignan. La production locale de légumes secs est en forte croissance (x10 entre 2008 et 2018), mais la région reste déficitaire sur le maraîchage frais. Pour les produits transformés, seuls les fruits représentent une part importante des exports (33 %).
- **Élevage** : L'Occitanie est la 1<sup>ère</sup> région ovine (30 % de la viande nationale). Cependant, une part importante des animaux (notamment bovins et ovins) est exportée « sur pied » (vifs) vers l'Italie ou l'Espagne pour l'engraissement, privant la région de la valeur ajoutée finale. Portée par un modèle axé sur la qualité (80 % de la production labellisée), la filière porcine quant à elle ne couvre qu'un quart de la consommation régionale (32 kg/hab/an), nécessitant l'importation des trois quarts restants depuis les régions limitrophes. Avec 500 000 porcs abattus par an, elle constitue la 3<sup>ème</sup> production régionale en matière de revenus et génère 10 500 emplois, dont 4 300 directs. Le maillon des abattoirs est ici déterminant : l'Occitanie en compte 20, dont 17 multi-espèces pour lesquels le porc représente 48 % de l'activité.
- **Lait** : La filière lait est à la seconde place des productions transformées sur le territoire (21 %) et la première pour les produits transformés importés (27 % des tonnages). Toutefois, la production est en diminution et ne couvre qu'un tiers des besoins régionaux évalués à 1,8 milliard de litres.



Source : ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience (pp6-7)

### 1.3. Filières végétales émergentes : un levier d'adaptation

Face aux défis climatiques et à la nécessité de diversifier les revenus des exploitations, l'Occitanie voit se développer des filières végétales dites « émergentes ». Ces cultures, bien que restant pour l'instant sur des surfaces limitées, témoignent de l'adaptabilité du secteur agricole régional.

#### La filière Pistache

La région compte environ 80 hectares de pistachiers, ce qui représente 16 % des surfaces nationales. Cette dynamique est portée par 25 producteurs, dont une part significative (21 hectares) est déjà engagée en agriculture biologique ou en conversion.

Cette culture présente l'avantage d'être peu demandeuse en eau et avec une floraison tardive, la rendant moins vulnérable au risque de gel.

Le marché est actuellement ultra-dépendant de l'extérieur : la France importe chaque année 10 000 tonnes de pistaches (dont 96 % proviennent de Californie).

Trois segments de valorisation se dessinent : la pistache « snacking » (en coque), privilégiant les circuits courts ; la pistache décortiquée pour la transformation industrielle ; et la pistache verte émondée, un marché de niche à haute valeur ajoutée mais gourmand en main-d'œuvre.

#### La filière Amande

L'amande illustre parfaitement le fossé entre la consommation domestique et la production locale. La France consomme environ 28 000 tonnes d'amandes par an, mais seulement 1 % de cette consommation est d'origine française. L'essentiel des approvisionnements provient de Californie, d'Australie ou du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce).

La production d'amande régionale est principalement une voie de diversification des exploitations viticoles, arboricoles ou maraichères.

Le développement de cette filière en Occitanie constitue un enjeu stratégique, notamment pour répondre à la demande croissante en amande biologique, dont le marché français représente déjà 3 000 tonnes.

#### La filière Agrumes

L'évolution du climat en Occitanie, marquée par l'augmentation des températures hivernales et du nombre de journées chaudes, ouvre la voie à l'implantation de nouvelles espèces fruitières.

En 2023, la région produit déjà une variété d'agrumes, dominée par les citrons, limes et combavas (180 hectares pour 557 tonnes), suivis des clémentines et mandarines (83 hectares pour 456 tonnes). Les oranges et pomelos complètent ce tableau sur des surfaces encore plus réduites.

La faisabilité technique, économique et environnementale de ces cultures est actuellement sous observation, notamment via des projets portés par le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) pour sécuriser le déploiement de cette filière face aux aléas climatiques persistants.

#### La filière Chanvre

Le chanvre se positionne comme une culture d'avenir en Occitanie, répondant à la fois aux enjeux de transition agroécologique et de souveraineté industrielle. C'est une plante rustique qui nécessite très peu d'intrants (pas de produits phytosanitaires) et peu d'irrigation, ce qui en fait une tête de rotation idéale pour préserver la ressource en eau et la qualité des sols.

Au-delà de l'alimentation (graines/huile), la filière se structure autour de l'éco-construction (béton de chanvre, isolation) et du textile. Le développement de sites de première transformation (défibrage) en région est le verrou principal à lever pour passer d'une culture de niche à une filière structurante.

#### Enjeux transversaux pour ces filières

Le développement de ces filières de diversification ne pourra se faire sans lever certains verrous structurels :

- **La structuration de l'aval** : La création d'outils de cassage et de transformation locaux est indispensable pour capter la valeur ajoutée sur le territoire.
- **L'accès aux ressources** : la régulation publique de l'accès au sol et par conséquent au foncier est primordiale. Bien que moins gourmandes en eau que certaines cultures traditionnelles, ces filières émergentes nécessitent, en outre, un accompagnement technique et sécurisé sur l'irrigation et le choix variétal face au changement climatique.

## 2. Transformation

Le secteur agroalimentaire régional transforme environ 4,2 millions de tonnes de matières premières, générant 3,5 milliards d'euros de valeur ajoutée<sup>10</sup>.

En termes d'emploi, les entreprises agroalimentaire représentent 56 807 ETP, répartis à 42 % dans les industries, 32 % dans les commerces de gros, et 26 % dans l'artisanat commercial<sup>11</sup>.

Industries agroalimentaires				
Chiffres clés des entreprises agroalimentaires régionales, des IAA et du commerce de gros par secteur d'activité en 2023				
	Nombre d'unités légales	Effectif salarié en ETP	Chiffre d'affaires hors taxes (1000€)	Chiffre d'affaires à l'exportation (1000€)
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	471	5 177	1 750 133	84 962
Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	31	162	27 112	135
Transformation et conservation de fruits et légumes	258	3 172	1 554 167	369 195
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	40	228	94 734	25 862
Fabrication de produits laitiers	166	2 549	1 213 414	32 116
Travail des grains; fabrication de produits amylacés	57	405	278 506	99 245
Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	540	2 690	541 543	43 498
Fabrication d'autres produits alimentaires	646	3 299	876 985	76 702
Fabrication d'aliments pour animaux	38	1 674	2 026 112	1 430 942
Fabrication de boissons	856	4 722	1 803 777	196 783
<b>Industries alimentaires et boissons</b>	<b>3 103</b>	<b>24 078</b>	<b>10 166 484</b>	<b>2 359 441</b>
Commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants	617	4 262	5 857 736	1 053 712
Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons hors tabac	2 840	13 838	11 532 557	1 830 412
<b>Commerce de gros de produits agroalimentaires</b>	<b>3 457</b>	<b>18 100</b>	<b>17 390 293</b>	<b>2 884 124</b>
Charcuterie	262	883	172 221	111,396
Cuisson de produits de boulangerie	377	1 358	147 133	471,465
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	2 590	11 125	1 057 545	2 797
Pâtisserie	699	1 262	123 794	410
<b>Artisanat commercial</b>	<b>3 928</b>	<b>14 629</b>	<b>1 500 693</b>	<b>3 790</b>
Champ : Ensemble des unités légales mono et quasi-mono régionales des entreprises marchandes, des industries et du commerce de gros de produits agroalimentaires, y compris auto-entrepreneurs, hors agriculture				
Source : Esane 2023, Florès 2023, SIRUS, Insee - traitements SSP				

<sup>10</sup> ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Rapport complet. 121pages

<sup>11</sup> DRAAF Occitanie, Mémento de la statistique agricole, février 2026.

Les principales unités légales de la région en 2023		
Nom de l'unité légale	Activité principale	Taux d'implantation dans la région (%)
<b>ANDROS</b>	<i>Transformation et conservation de fruits</i>	86
<b>BOULANGERIES BG</b>	<i>Boulangerie et boulangerie-pâtisserie</i>	20
<b>CSF</b>	<i>Commerce de gros alimentaire non spécialisé</i>	8
<b>ROYAL CANIN SAS</b>	<i>Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie</i>	83
<b>NESTLE WATERS SUPPLY SUD</b>	<i>Industrie des eaux de table</i>	100
<b>SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS</b>	<i>Comm. de gros céréales, tabac non manif. et aliments pour bétail</i>	93
<b>NUTRITION ET SANTE</b>	<i>Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques</i>	74
<b>METRO FRANCE</b>	<i>Commerce de gros alimentaire non spécialisé</i>	7
<b>EURALIS GASTRONOMIE</b>	<i>Préparation industrielle de produits à base de viande</i>	58
<b>SYSCO FRANCE SAS</b>	<i>Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés</i>	13
<b>POMONA</b>	<i>Commerce de gros alimentaire non spécialisé</i>	6
<b>GROUPE BIGARD</b>	<i>Transformation et conservation de la viande de boucherie</i>	11
<b>PRO A PRO</b>	<i>Commerce de gros alimentaire non spécialisé</i>	19
<b>BISCUITS POULT</b>	<i>Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation</i>	98
<b>RAGT PLATEAU CENTRAL</b>	<i>Comm. de gros céréales, tabac non manif. et aliments pour bétail</i>	100
<b>LES FROMAGERIES OCCITANES</b>	<i>Fabrication de fromage</i>	40
<b>ADVINI</b>	<i>Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons</i>	100
<b>LA QUERCYNOISE</b>	<i>Transformation et conservation de la viande de volaille</i>	92
<b>SOCIETE AFFINAGE-CONDITIONNEMENT</b>	<i>Fabrication de fromage</i>	100
<b>LALLEMAND</b>	<i>Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.</i>	69

Champ : Ensemble des entreprises (unités légales) agroalimentaires et fabrication de boissons, commerce de gros de produits agroalimentaires, l'artisanat commercial de charcuterie et de boulangerie.  
Source : Esane 2023, Florès 2023, SIRUS, Insee - traitements SSP

### **2.1. Un déficit de potentiel agro-industriel (75 %)**

Contrairement à la production agricole, la capacité de transformation de l'Occitanie ne permet pas de couvrir les besoins de sa population.

L'indicateur de « potentiel agro-industriel »<sup>12</sup> régional plafonne à 75 %. Cela signifie que l'outil industriel régional (emplois et capacités physiques) est sous-dimensionné pour satisfaire la demande locale en produits transformés. Pour combler ce manque, la région importe 8,4 millions de tonnes de produits transformés, soit le double de ce qu'elle produit<sup>13</sup>.

### **2.2. Les filières en tension**

Le diagnostic de l'ADEME croisé avec les taux d'implantation et effectifs salariés<sup>14</sup> révèle des déséquilibres marqués selon les types de transformation :

- Surcapacités sectorielles : La région dispose d'outils puissants et excédentaires pour la transformation des fruits (ex: Andros), des viandes (grands groupes comme Bigard, Unicor), des boissons et des produits laitiers spécifiques (poudre de lait, fromages AOP comme le Roquefort).
- Sous-capacités: Le rapport pointe un déficit majeur d'infrastructures pour les produits de consommation courante. L'Occitanie manque cruellement de :
  - meuneries et boulangeries industrielles (pour valoriser le blé local en farine et pain) ;
  - transformation laitière standard (lait liquide, beurre, yaourts, crèmes) ;
  - transformation de légumes (légumeries, conserveries).

### **2.3. Un tissu d'entreprises dense mais polarisé**

La transformation repose sur un tissu de 3 103 unités légales pour les industries alimentaires complété par le commerce de gros ainsi qu'un tissu artisanal très présent.

La boulangerie-pâtisserie est le premier employeur du secteur artisanal de bouche, avec 11 125 ETP répartis sur plus de 2 500 unités. Ce maillage assure un service de proximité mais reste dépendant d'un amont industriel (farine, beurre) souvent situé hors région.

Du côté de l'industrie agro-alimentaire (IAA), malgré des taux d'implantation régionaux records pour certains leaders ; comme le groupe Andros qui a localisé jusqu'à 86 % de ses capacités de production en Occitanie ; le chiffre d'affaires à l'exportation des IAA et du commerce de gros dépasse les 5 milliards d'euros, soit près de 40 % de leur chiffre d'affaires total.

La fabrication d'aliments pour animaux illustre cette tendance avec 70 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export.

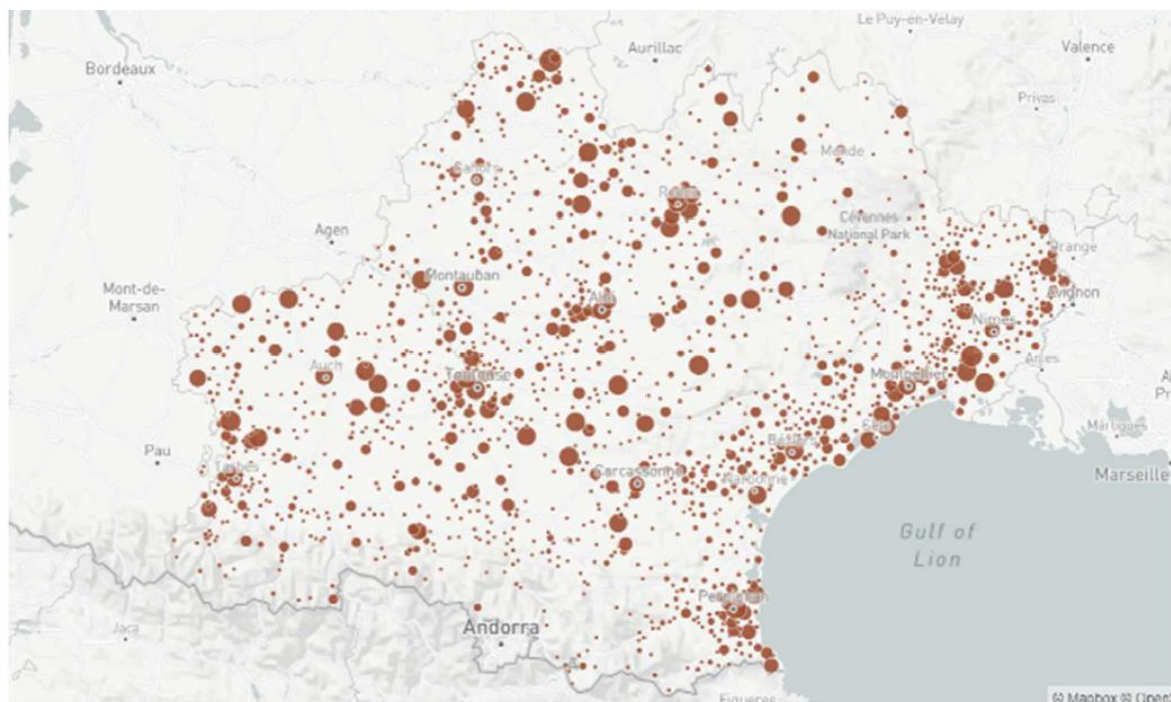
---

<sup>12</sup> Le potentiel agroalimentaire est évalué dans cette étude en faisant le rapport entre les emplois actuels de l'agroalimentaire du territoire et les emplois agroalimentaires qu'il faudrait théoriquement mobiliser pour satisfaire la demande en produits transformés de la population résidente du même territoire. Ces emplois théoriques sont estimés via une analyse des volumes de produits pouvant être transformés pour chaque filière à l'échelle nationale et de l'intensité physique en emplois qui en découle pour les différents secteurs de l'agroalimentaire.

<sup>13</sup> ALLIOT Christophe, CLEMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Rapport complet. 121pages


<sup>14</sup> DRAAF Occitanie, Mémento de la statistique agricole, février 2026.


*Répartition géographique des emplois (nombre de salariés) des établissements de l'agroalimentaire en Occitanie en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité, 2022*




Sources : DDE, SIRENE, ESANE, modélisation BASIC

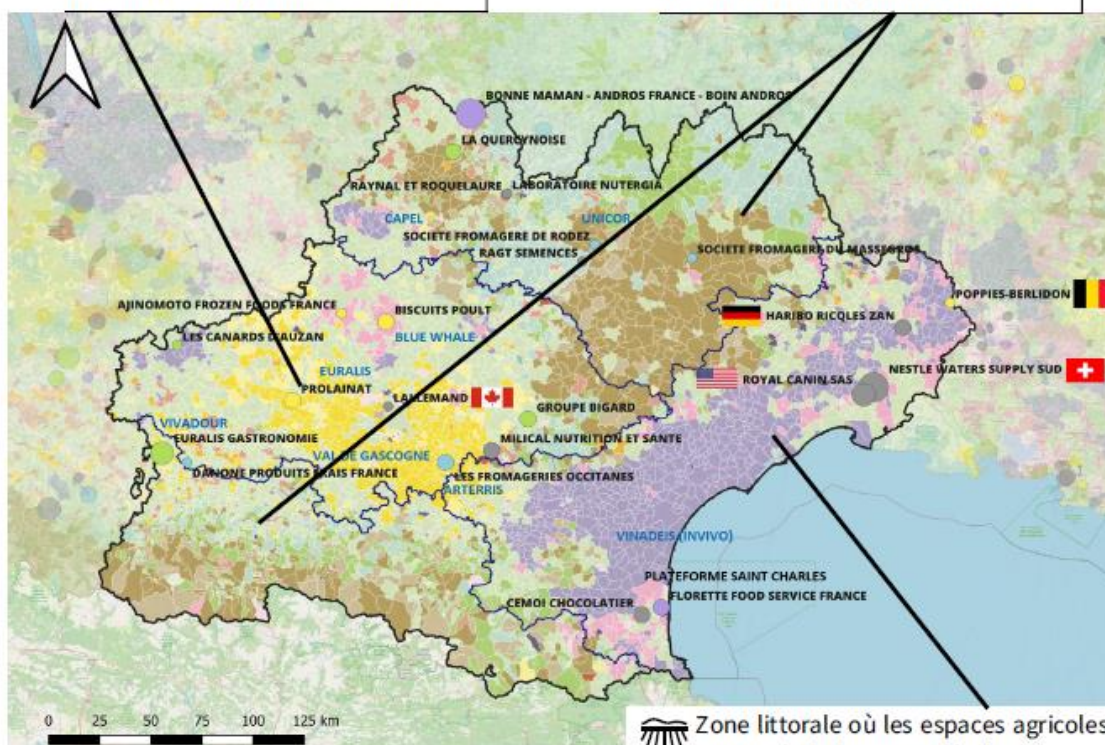
Répartition géographique des principales industries et coopératives agroalimentaires, nationalité des groupes auxquels appartient les établissements, et principales productions par commune (OTEX)

 Plaine céréalière (l'Occitanie est la 1ère région française productrice de blé dur)

 Transformation principalement orientée vers les produits céréaliers

 Agriculture de montagne avec prédominance de l'élevage ovin allaitant


 Transformation de produits laitiers




Orientation des productions agricoles selon les communes, industries agroalimentaires de plus de 200 salariés selon le nombre de salariés et le secteur (noir) et coopératives structurantes pour le territoire (bleu). Drapeaux étrangers pour les établissements qui appartiennent à des groupes internationaux.

Sources : Recensement Général Agricole, 2020, SIRENE (INSEE), 2021



 Zone littorale où les espaces agricoles sont majoritairement viticoles

 Transformation de raisins de cuve dans des coopératives ou dans les domaines. Autres industries agroalimentaires orientée vers l'alimentation animale, l'eau, le chocolat etc.

Les données présentées sur cette page sont issues du Recensement Général Agricole, Registre Parcellaire Graphique, Statistique Agricole Annuelle, Comptes de l'Agriculture, ESANE, INSEE, SIRENE, LSA, etc.

Source : ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Synthèse. P9

Le CESER constate ainsi que la souveraineté alimentaire souhaitée par le Conseil régional ne pourra être atteinte sans une reconquête industrielle ciblée sur ces « maillons manquants » de première et seconde transformation, indispensables pour fixer la valeur sur le territoire et réduire la dépendance aux importations de produits finis. L'enjeu n'est pas de produire plus, mais de rééquilibrer l'outil de transformation pour fixer la valeur sur le territoire et transformer nos matières premières locales en produits finis pour les Occitans.

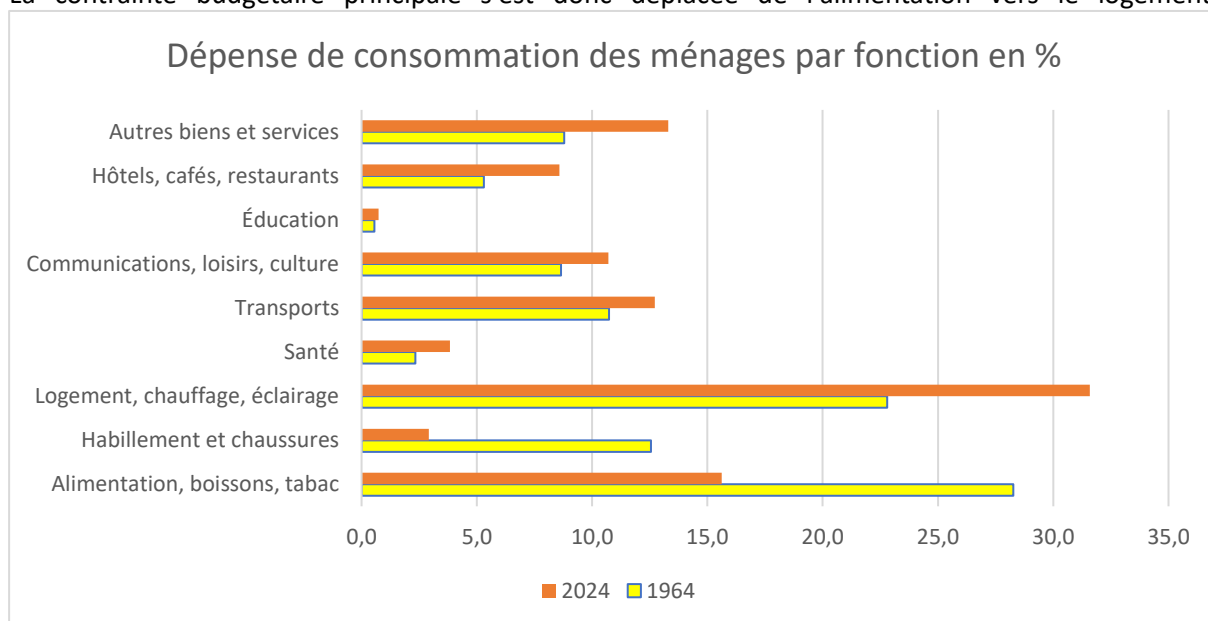
### 3. Consommation et distribution

#### 3.1. Évolution et recomposition du budget des ménages

Les données des Comptes Nationaux (INSEE) confirment la baisse de la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages, passée de 28,3 % en 1960 à 15,6 % en 2024.

La part en valeur des dépenses d'alimentation et tabac, est passée de 28 % du budget de consommation en 1960 à 15,6 % en 2024. Cette baisse concerne exclusivement les dépenses de produits alimentaires à domicile, la part des seules dépenses en restauration ayant quant à elle un peu augmenté, passant de 5 à 6 %. Toutefois, cette évolution doit être analysée au regard de la recomposition globale du budget. Sur la même période, la part du poste Logement est passée de 22,8 % à 31,6 %. Ce poste représente aujourd'hui la première dépense contrainte des ménages, exerçant un effet d'éviction sur les autres postes de consommation<sup>15</sup>.

La contrainte budgétaire principale s'est donc déplacée de l'alimentation vers le logement.



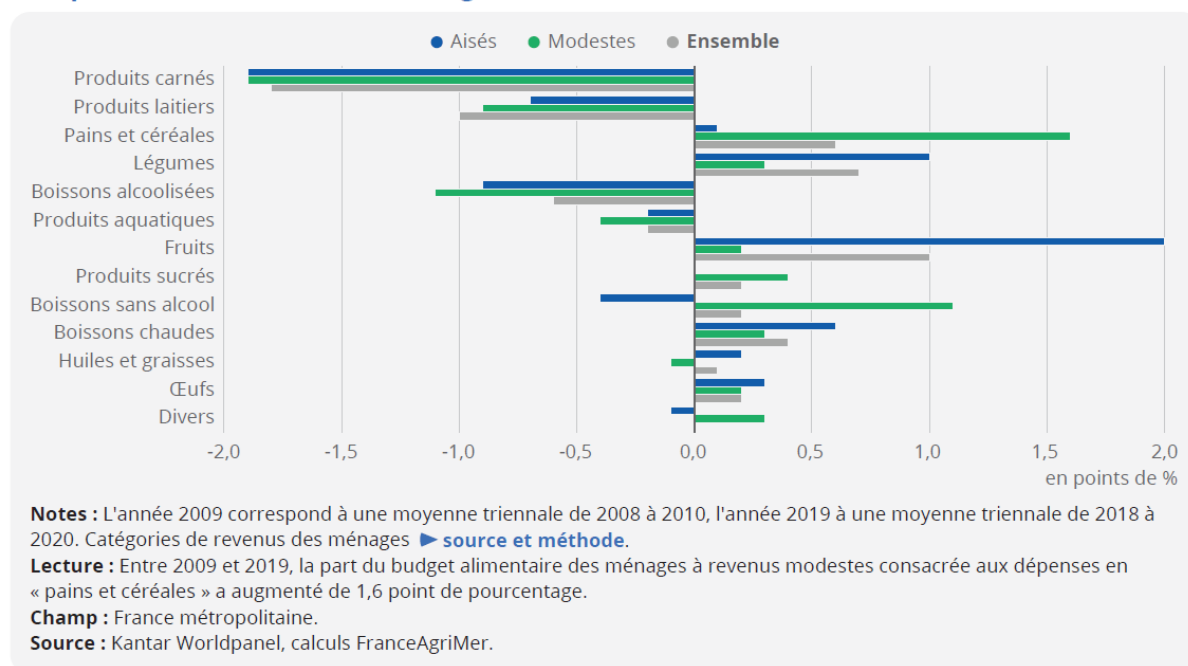
Source : INSEE, Comptes Nationaux, 28/05/2025

Entre 2009 et 2019, le budget alimentaire des ménages français a connu des évolutions significatives, reflétant à la fois des changements de modes de consommation et des inégalités socio-économiques croissantes. La répartition des achats s'est profondément transformée : la consommation de produits carnés, notamment de viande de boucherie, a reculé de 17 % en volume, tandis que leur part dans le budget alimentaire est passée de 25 % à 23 %. À l'inverse, les dépenses en fruits et légumes ont progressé de 1,7 point (fruits +1,0 point, légumes +0,7 point), portées par une hausse des quantités achetées chez les ménages aisés (+38 % pour les fruits frais) et par l'augmentation des prix pour les ménages modestes. Ces derniers ont également accru leur budget consacré aux pains et céréales (+1,6 point), en privilégiant des produits comme le pain de mie (+41 % en volume), tandis que les ménages aisés ont renforcé leur consommation de fruits exotiques (+38 %) et de produits aquatiques (10 % de leur budget alimentaire, contre 8 % en moyenne). Par ailleurs, la hausse des prix des protéines animales (+15 à 20 %) a contribué à une augmentation globale des dépenses alimentaires de 10 %, malgré la baisse des volumes achetés. Enfin, les comportements diffèrent selon le niveau de revenu : les ménages modestes réduisent leurs achats de viande (-23 % pour la viande de boucherie) et de fruits frais (-11 %),

<sup>15</sup> Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) 2025. Compte Nationaux, TABLEAU DE BORD DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE, Volet Consommation et équipements des ménages. [https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/30\\_RPC/35\\_CEM](https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5367857/tableau/30_RPC/35_CEM)

tout en augmentant leur consommation de boissons sucrées (+1,1 point) et de céréales, tandis que les ménages aisés diversifient leur panier vers des produits plus variés et de meilleure qualité, consacrant 60 % de plus que la moyenne à l'achat de fruits<sup>16</sup>.

## ► 2. Évolution entre 2009 et 2019 de la part du budget alimentaire selon les différents produits et le revenu du ménage



Cette recomposition du budget alimentaire ne traduit pas seulement une évolution quantitative, mais aussi une transformation qualitative du contenu de l'assiette. À l'échelle nationale, la part des produits alimentaires transformés et ultra-transformés dans les achats des ménages progresse continuellement depuis deux décennies, portée par la recherche de praticité, la baisse du temps consacré à la préparation des repas et la diffusion de nouvelles habitudes de consommation (snacking, plats prêts à consommer, produits portionnés). Selon les travaux de l'INRAE et de l'Inserm, les produits ultra-transformés représentent désormais près de 30 à 35 % du poids des aliments consommés en France, et plus de 40 % de l'apport énergétique chez les jeunes adultes. Cette évolution marque une rupture avec le modèle alimentaire traditionnel fondé sur les produits bruts et les préparations domestiques et modifiant profondément l'organisation de la chaîne alimentaire et renforçant le rôle stratégique des industries de transformation dans l'alimentation quotidienne<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Samson, C. (2024). Évolution du budget alimentaire des ménages en France entre 2009 et 2019. Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires – Insee Références – Édition 2024.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7728897?sommaire=7728903>

<sup>17</sup> INRAE (2025) – *Aliments ultra-transformés : des impacts négatifs sur la santé documentés et des propositions concrètes pour limiter l'exposition des populations*

<https://www.inrae.fr/actualites/aliments-ultra-transformes-impacts-negatifs-sante-documentes-propositions-concretes-limiter-lexposition-populations>

### **3.2. L'Occitanie : un territoire entre dynamisme démographique et fragilité sociale**

L'analyse de la consommation en Occitanie s'inscrit dans un contexte de forte pression démographique. Avec 5,9 millions d'habitants, la région affiche une croissance annuelle de 0,7 % entre 2013 et 2018, un rythme nettement supérieur à la moyenne nationale (0,4 %). Cette vitalité, portée majoritairement par les pôles de Toulouse et Montpellier, s'accompagne toutefois d'un vieillissement marqué de la population, la part des seniors augmentant plus rapidement qu'ailleurs en France (+27 % contre +24 % au niveau national depuis 10 ans).

Cette dynamique démographique cache cependant une réalité sociale préoccupante. L'Occitanie se caractérise par une précarité monétaire importante, avec un revenu médian inférieur de 12 % à la moyenne française et un taux de pauvreté atteignant 17 %. Cette fragilité économique est un facteur déterminant du système alimentaire : pour une part importante de la population, notamment dans l'arrière-pays méditerranéen et les quartiers prioritaires, le prix reste le premier, sinon le seul, critère d'arbitrage. Cette contrainte budgétaire pèse lourdement sur la qualité nutritionnelle et limite l'accès aux produits de qualité pour les ménages les plus modestes. Ces configurations favorisent davantage le recours aux produits ultra-transformés, plus faciles à stocker, plus rapides à préparer et souvent moins coûteux à court terme.

Cette réalité socio-économique conditionne directement le paysage de la distribution, qui doit arbitrer entre accessibilité tarifaire et ancrage territorial. Si les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) demeurent les acteurs hégémoniques en captant la majorité des flux, l'Occitanie se distingue par un modèle alternatif très dense. Elle s'impose en effet comme la première région française pour les circuits courts : un quart des exploitations agricoles régionales vendent, pour partie, directement leurs produits, créant un maillage de points de vente unique en France avec plus de 32 points de vente pour 100 000 habitants.

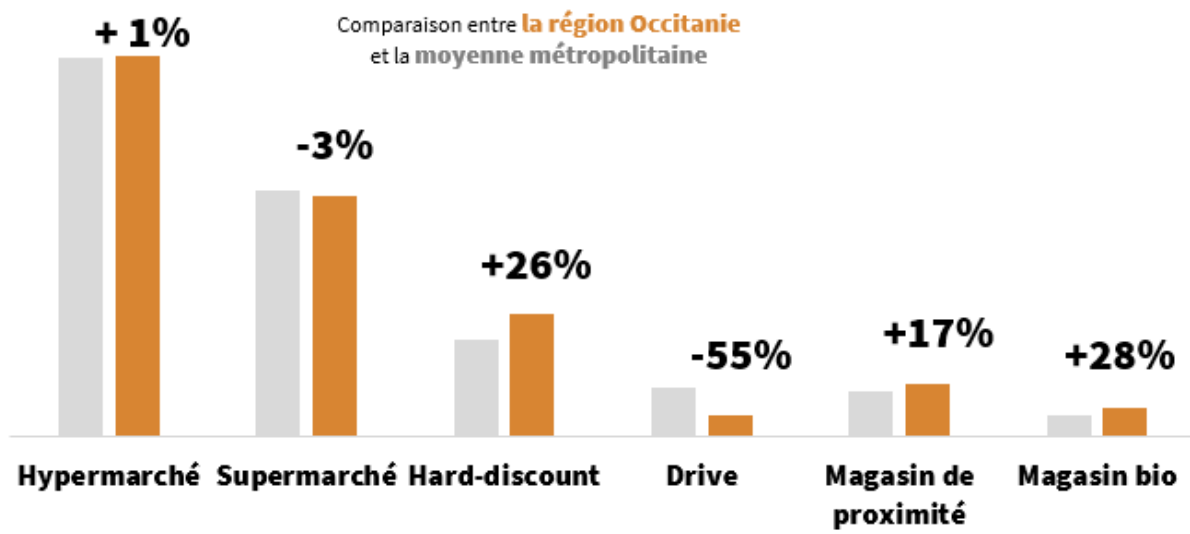
Dans le même temps, les magasins bio, les magasins de proximité et des magasins hard-discount sont surreprésentés en Occitanie. Elles sont respectivement supérieures de 28, 17 et 26 % par rapport aux données nationales. Ce qui témoigne d'une polarisation forte des habitudes alimentaires avec d'un côté, une part de la population, au niveau de vie aisé qui réalise ses achats dans les magasins bios, et peut choisir son alimentation sans prendre en compte le critère prix. De l'autre, des personnes plus précaires en difficultés financières, pour lesquelles le prix est le premier critère de choix. Dans un contexte d'inflation, ce phénomène risque de s'amplifier dans les années à venir.

Cette dualisation de l'offre alimentaire constitue un enjeu central pour la souveraineté alimentaire régionale : elle révèle une tension croissante entre accessibilité économique, qualité nutritionnelle et relocalisation de la valeur ajoutée. En effet, une part importante des produits transformés consommés en Occitanie dépend encore d'outils industriels extérieurs au territoire, accentuant la dépendance régionale sur les maillons aval de la chaîne alimentaire<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> ALLIOT Christophe, CLEMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Rapport complet. 121pages

Figure 1 : Surfaces cumulées pour 10 000 habitants selon le type de d'établissements distribution



Source : ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASNAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience

## II. DIAGNOSTIC : IMPACTS DU MODÈLE DE PRODUCTION

### 1. Politique

#### 1.1. Le cadre législatif national

Le système alimentaire d'Occitanie est encadré par des lois nationales qui, bien que volontaristes, se heurtent aux réalités de terrain :

- **Les Lois EGAlim (I, II et III)** : si ces lois ont permis des avancées dans la restauration collective, leur impact sur le revenu des agriculteurs occitans reste « en deçà des espérances ». La protection des prix agricoles face à la grande distribution demeure fragile, et l'objectif de 50 % de produits durables (dont 20 % de bio) dans les cantines peine à être atteint faute de structuration des filières locales.
- **La Loi Climat et Résilience (2021)** : Elle impose une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui impacte directement l'élevage occitan. Le rapport de l'ADEME note que cette loi renforce les exigences de transparence, mais que la mise en œuvre du menu végétarien et la lutte contre le gaspillage nécessitent des investissements en ingénierie territoriale que les petites communes peinent à financer.
- **La Loi d'Orientation pour la Souveraineté Agricole (2024)** : Débattue lors de l'audition de Stéphane LINO<sup>19</sup>, cette loi replace l'alimentation au rang d'**intérêt général majeur**. Elle vise à simplifier les normes et à favoriser l'installation, mais le CESER souligne le risque de voir ces objectifs de « production nationale » entrer en conflit avec les impératifs de transition écologique locale.

#### 1.2. Les dispositifs de planification

La planification alimentaire repose sur des outils dont l'efficacité est aujourd'hui débattue au sein du CESER :

- **Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** : L'Occitanie est l'une des régions les plus dynamiques en nombre de PAT. Cependant, le rapport de l'ADEME et les membres du CESER pointent un **manque de lisibilité et de pilotage**. Le millefeuille (chevauchement des PAT communaux, départementaux et régionaux) crée une confusion sur le chef de file. L'audition de la DRAAF a révélé une divergence : là où l'État voit une « émulation positive », le CESER craint un manque de coordination qui limite l'efficacité des financements publics.
- **Les PCAET (Plans Climat) et SCoT** : Ces documents de planification stratégique intègrent désormais le volet alimentaire, notamment pour protéger le foncier. L'enjeu politique majeur identifié est la cohérence entre ces plans et l'objectif **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**, afin de sanctuariser les terres à haut potentiel nourricier face à la pression immobilière, particulièrement forte sur le littoral et autour de Toulouse.
- **Le Plan agriculture méditerranée** : Le Plan Agriculture Méditerranée (PAM) est une stratégie lancée par le gouvernement en 2024 pour accompagner l'adaptation de l'agriculture de l'arc

---

<sup>19</sup> Audition de M. Stéphane LINO, Spécialiste du rapport l'alimentation/sécurité, le 7 novembre 2025

méditerranéen aux effets du changement climatique. Ce plan vise à renforcer la résilience des exploitations agricoles et à préserver la souveraineté alimentaire dans les territoires les plus exposés. Il repose sur trois grands axes : mieux comprendre et anticiper les impacts climatiques sur les filières agricoles, soutenir la diversification des productions et l'évolution des pratiques agricoles, et favoriser l'émergence de projets collectifs à l'échelle des territoires. Le PAM s'appuie notamment sur la création d'Aires Agricoles de Résilience Climatique, des territoires labellisés où producteurs, collectivités et acteurs économiques coopèrent pour expérimenter de nouveaux modèles agricoles plus durables, économes en eau et mieux adaptés aux conditions climatiques futures. Toutefois, le CESER souligne une limite statistique pour notre analyse régionale : plusieurs départements de l'Occitanie ne sont pas intégrés dans le périmètre de ce plan. Cette exclusion géographique biaise le diagnostic global des filières, tout particulièrement celui de l'élevage.

### 1.3. La stratégie régionale : l'Occitanie comme chef d'orchestre

La Région Occitanie tente de construire un modèle propre pour pallier les carences du système actuel :

- **Le Plan Alimentation Durable** : Co-construit avec l'ADEME et la DRAAF, ce plan est l'outil pivot. Il vise à transformer l'économie de flux actuelle (97 % d'exportations / 98 % d'importations) en une **économie de résilience**. La stratégie régionale repose sur le soutien aux maillons du milieu de la chaîne de valeur (transformation et logistique de proximité).  
Si la Région affiche l'ambition d'être le « chef d'orchestre » de la transition via ce plan, l'intention peine encore à se traduire en actes. Un décalage s'est installé entre les discours et la réalité vécue par les acteurs de terrain.  
L'impression dominante est celle d'un déploiement qui stagne, manquant de visibilité et d'impact concret sur les territoires. Le rôle de pilote de la Région ne pourra être crédible que s'il s'accompagne d'une exécution opérationnelle réelle et partagée.  
Face à ce constat, le CESER demande la réalisation et la communication d'un bilan d'étape exhaustif et critique du Plan Alimentation Durable. Une évaluation transparente, assortie d'indicateurs de suivi précis (réalisations effectives, crédits réellement consommés, impacts sur les filières), est aujourd'hui un prérequis indispensable. Il ne s'agit plus seulement d'afficher une stratégie, mais de démontrer son efficacité réelle sur l'économie de nos territoires et, le cas échéant, de réorienter les moyens pour que la Région assume pleinement et concrètement son rôle de chef de file.
- **Le Contrat de Plan État-Région (CPER)** : C'est le levier financier qui permet de passer de la théorie à la pratique. La Région y inscrit des investissements massifs pour la modernisation des abattoirs et la création de légumeries industrielles, identifiées par le diagnostic comme les conditions *sine qua non* pour répondre à la commande publique locale (lycées notamment).
- **La Politique Agricole Commune (PAC)** : Bien que gérée au niveau national et européen, sa déclinaison régionale en Occitanie est stratégique. Le rapport de l'ADEME souligne que les aides devraient être davantage réorientées vers la diversification (maraîchage, légumineuses) et le maintien de l'élevage extensif, garant de la biodiversité et des paysages, plutôt que vers la seule spécialisation exportatrice. Dans cette perspective, il est essentiel de préserver l'ambition de l'article 6 du règlement PAC 2023-2027, qui fixe les grandes orientations de la politique agricole européenne : garantir un revenu équitable aux agriculteurs, renforcer la compétitivité et la résilience des exploitations, accompagner le renouvellement des générations, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, contribuer à la lutte contre le changement climatique et répondre aux attentes sociétales en matière d'alimentation et de

bien-être animal. Cet article constitue ainsi le socle d'une politique agricole conciliant souveraineté alimentaire, vitalité économique des territoires et durabilité des systèmes de production.

Le CESER constate une tension forte entre le foisonnement des initiatives locales et l'efficacité réelle des politiques publiques. Si la multiplication des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) témoigne d'une vitalité démocratique, elle a également engendré un « millefeuille » institutionnel complexe. Contrairement à la vision jugée parfois trop optimiste des services de l'État, le CESER constate que ce foisonnement masque souvent un manque de cohérence globale et l'absence d'un « chef de file » clairement identifié. Sans une articulation rigoureuse entre la Région, l'État et les intercommunalités, les efforts de souveraineté restent dispersés et leur impact limité.

Parallèlement, les réflexions menées, notamment avec Stéphane LINOU, invitent à un changement de paradigme : l'alimentation doit désormais être pensée comme un élément du continuum de sécurité civile. La délégation quasi totale de la fonction nourricière à des acteurs privés, dont les stocks en flux tendus sont dérisoires, expose le territoire à des risques de rupture majeurs en cas de crise. Il est ainsi urgent de recréer un maillage diffus d'infrastructures de proximité — conserveries, ateliers artisanaux, petits stocks territoriaux — plutôt que de s'appuyer sur des hubs logistiques centralisés et vulnérables.

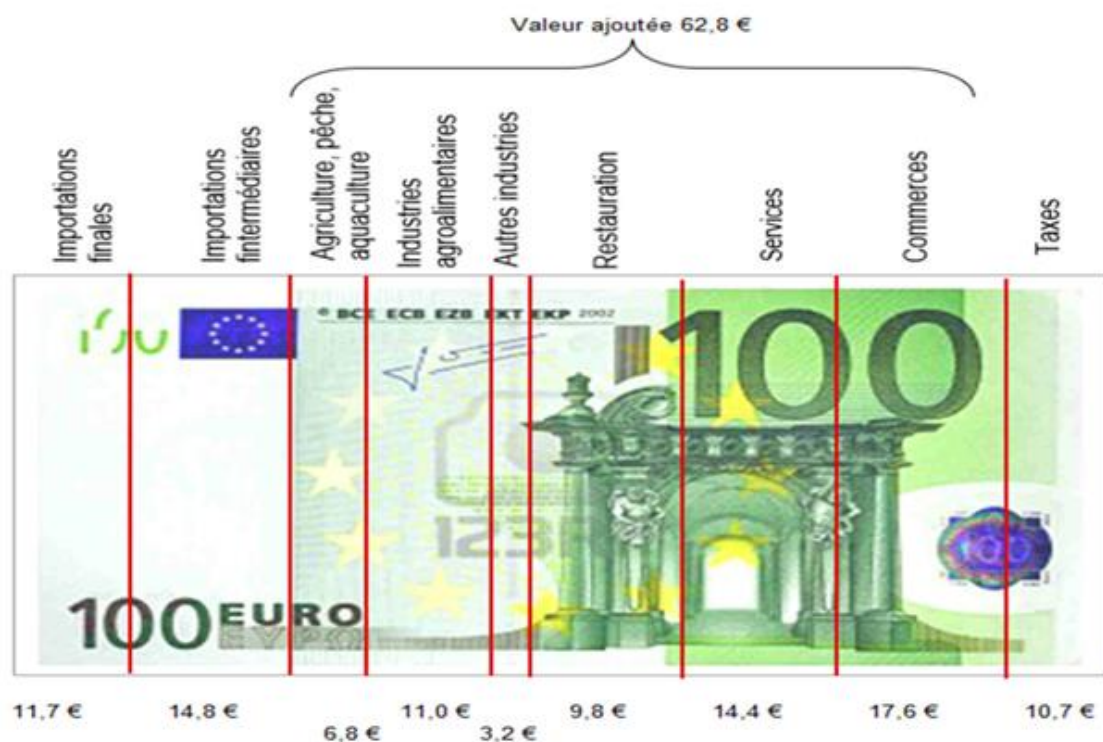
## **2. Économique**

### **2.1. La formation du prix et la répartition de la valeur**

L'Observatoire de la formation des prix et des marges (OFPM) analyse la décomposition du prix final des produits alimentaires. Ses rapports annuels au Parlement démontrent que la part revenant à la production agricole est structurellement faible, se situant en moyenne entre 6 % et 8 %. Le solde est capté par les maillons de la transformation (industrie agroalimentaire) et de la distribution.

Cette structure de répartition limite mécaniquement la transmission des variations de prix au consommateur vers le producteur agricole et indique que le revenu agricole est davantage dépendant des rapports de force au sein de la chaîne de valeur que du montant global des dépenses alimentaires.

**L'euro alimentaire en 2020 décomposé en valeurs ajoutées induites par branche de l'économie nationale, importations d'intrants, importations alimentaires et taxes**



Source : OFPM d'après Insee, Eurostat

En 2020, pour 100 euros dépensés en France pour l'alimentation, 11,7 € correspondent à des importations de produits alimentaires finis ; 14,8 € à des importations de consommations intermédiaires tout au long de la chaîne de valeur ; **6,8 € à la valeur ajoutée induite en production agricole** ; 11 € à la valeur ajoutée dans les industries agroalimentaires ; 17,6 € à la valeur ajoutée induite dans le commerce<sup>20</sup>.

**Ainsi pour 100 euros dépensés : 6,8 vont au producteur.**

Sur le plan économique, le modèle actuel est enfermé dans la logique du « prix le plus bas », une illusion qui masque des coûts massifs pour la société. Ce que l'on appelle « l'injuste prix » externalise les impacts environnementaux et sanitaires, lesquels sont in fine supportés par le contribuable via les dépenses de santé et de dépollution. Ce système pèse lourdement sur la rentabilité des exploitations : en Occitanie, la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs est tombée à un niveau critique, menaçant la survie de filières entières.

Cette fragilité est accentuée par une déconnexion entre les zones de production et les outils de transformation, qui quittent peu à peu nos territoires.

Enfin, la souveraineté économique est mise au défi par une pression foncière croissante. L'accaparement des terres irriguées ou les tensions liées à l'urbanisation et au développement de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme posent la question de la destination première du foncier : la production alimentaire. Pour le CESER, le maintien d'une capacité de production forte et diversifiée est le préalable indispensable à toute autonomie réelle, ce qui exige de sanctuariser la vocation nourricière de l'espace agricole.

<sup>20</sup> Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires. Rapport au Parlement 2025. <https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr/>

### **3. Environnemental et sanitaire**

#### **3.1. Le coût environnemental : une dette écologique**

Certains modes de production agricole génèrent des impacts environnementaux dont le coût n'est pas intégré au prix des produits. Ces externalités négatives ont fait l'objet de plusieurs études comparatives (Royaume-Uni, Suisse, États-Unis, mondial) : les coûts cachés — liés à la santé, à l'environnement et à l'économie — représentent en moyenne l'équivalent des dépenses alimentaires elles-mêmes, avec un ratio atteignant jusqu'à 1,9 aux États-Unis. Par exemple, pour chaque livre sterling dépensée en alimentation au Royaume-Uni, une livre supplémentaire est supportée par la collectivité sous forme de coûts sanitaires (51 %), environnementaux (36 %), ou économiques (13 %). Les produits animaux, comme la viande de bœuf (+125 % de coûts cachés) ou le fromage (+53 %), sont particulièrement concernés, tandis que les fruits et légumes génèrent des externalités positives (ex. : -178 % pour les pommes). Les externalités négatives sont comparables en France et concernent les engrais azotés et des pesticides de synthèse employés en agriculture conventionnelle ainsi que la production et la consommation excessive de produits animaux et d'aliments ultra-transformés.

Pour remédier à ces externalités, les experts recommandent une transition vers l'agroécologie, une fiscalité incitative (taxe sur les aliments ultra-transformés, renforcement de la taxe carbone), et des mesures de prévention santé (réduction des produits animaux, promotion des légumes et céréales complètes).

L'enjeu est double : intégrer ces coûts cachés dans les prix pour refléter leur impact réel, tout en garantissant un accès équitable à une alimentation saine via des dispositifs solidaires. Cette refonte des systèmes alimentaires, déjà engagée dans certains pays, pourrait inspirer des politiques publiques ambitieuses en France, combinant justice sociale et durabilité environnementale<sup>21</sup>.

Le diagnostic environnemental de l'Occitanie est indissociable des crises climatiques qui frappent désormais le territoire avec une intensité inédite. Comme l'ont illustré les échanges lors de la réunion à Coustouge<sup>22</sup>, les incendies ne sont plus seulement des catastrophes écologiques, mais des ruptures majeures pour l'économie rurale et la souveraineté alimentaire. Le CESER souligne que la préservation des ressources naturelles, au premier rang desquelles l'eau et les sols, est le préalable à toute résilience.

Dans ce contexte, l'évolution des conditions climatiques et des disponibilités en eau invite à renforcer les pratiques de gestion de la ressource et à accompagner l'adaptation des systèmes de production, en mobilisant une diversité de leviers : amélioration de l'efficacité de l'irrigation, diversification des cultures, développement de pratiques agroécologiques et prise en compte des conditions climatiques futures.

À cet égard, la gestion de l'eau apparaît comme un enjeu structurant : le CESER encourage une approche pragmatique et territorialisée, fondées sur des solutions multimodales de stockage et de partage de la ressource en eau, tout en encourageant des pratiques agricoles capables de restaurer les services écosystémiques.

La mise en place de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) est ainsi identifiée comme un levier pour valoriser les pratiques contribuant à la préservation des ressources, à l'entretien des paysages et la prévention des risques, notamment via le pastoralisme.

---

<sup>21</sup> RASTOIN, Jean-Louis. Coûts cachés et juste prix de notre alimentation [en ligne]. Paris : Académie d'Agriculture de France, juillet 2025 (révisé). (Fiche QUESTIONS SUR..., n° 10.07.Q06).  
Disponible sur : [www.academie-agriculture.fr](http://www.academie-agriculture.fr)

<sup>22</sup> Rencontre avec M. le Maire de Coustouges, Paul Berthier, lors de la réunion de commission sur place, du 24 octobre 2025

### 3.2. Implications sanitaires et coûts associés

En France, les maladies chroniques liées à l'alimentation connaissent une progression continue depuis plus de vingt ans. Environ un adulte sur deux est aujourd'hui en excès de poids, dont près de 18 % en situation d'obésité. La prévalence de l'obésité a doublé depuis la fin des années 1990, passant de 8,5 % en 1997 à près de 17-18 % en 2020.

Ces maladies sont marquées par de fortes inégalités sociales : la proportion d'adultes obèses est presque deux fois plus élevée chez les ouvriers (18,2 %) que chez les cadres (9,9 %). La précarité alimentaire accentue cette tendance, en restreignant l'accès à une alimentation de qualité et diversifiée<sup>23</sup>.

Chez les jeunes, la situation est également préoccupante : environ 5 à 6 % des enfants et adolescents de 6 à 17 ans sont obèses, et une part beaucoup plus importante est en surpoids<sup>24</sup>. Cette dynamique laisse présager une aggravation des pathologies à l'âge adulte.

Les conséquences sanitaires sont multiples : diabète de type 2, maladies cardiovasculaires, certains cancers et troubles musculosquelettiques sont directement liés à l'alimentation déséquilibrée. Les données récentes soulignent par ailleurs l'apparition de carences nutritionnelles sévères dans certains groupes sociaux : des cas de scorbut ont été recensés en France chez des enfants en situation de grande précarité alimentaire<sup>25</sup>.

En Occitanie, les indicateurs de santé confirment une vulnérabilité particulière. La région enregistre environ 26 800 hospitalisations par an pour cardiopathie ischémique, soit un taux supérieur à la moyenne nationale<sup>26</sup>. Ces chiffres suggèrent un impact marqué des déséquilibres alimentaires sur la santé cardiovasculaire régionale. L'Occitanie, et plus encore ses départements littoraux, est également caractérisée par une forte proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté (17 %), un facteur aggravant pour l'accès à une alimentation de qualité<sup>27</sup>.

Des études économiques récentes estiment le coût sanitaire global imputable à une alimentation déséquilibrée à plus de 12 milliards d'euros par an en France<sup>28</sup>.

---

<sup>23</sup> Inserm. 2023. Obésité et surpoids : près d'un Français sur deux concerné – état des lieux, prévention et solutions thérapeutiques. Paris : Institut national de la santé et de la recherche médicale. Consulté en septembre 2025. <https://presse.inserm.fr/obesite-et-surpoids-pres-dun-francais-sur-deux-concerne-etat-des-lieux-prevention-et-solutions-therapeutiques/66542/>

<sup>24</sup> Ameli. 2024. Surpoids et obésité de l'adulte : définition, causes et risques. Assurance Maladie. Consulté en septembre 2025. <https://www.ameli.fr/assure/sante/infarctus-myocarde-femme/surpoids-obesite-adulte/definition-causes-risques>

<sup>25</sup> Le Monde. 2025. Hausse des cas de scorbut chez les enfants en France : un symbole de l'augmentation de la précarité alimentaire. Publié le 3 janvier 2025. Consulté en septembre 2025. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/03/hausse-des-cas-de-scorbut-chez-les-enfants-en-france-un-symbole-de-l-augmentation-de-la-precarite-alimentaire\\_6480264\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/01/03/hausse-des-cas-de-scorbut-chez-les-enfants-en-france-un-symbole-de-l-augmentation-de-la-precarite-alimentaire_6480264_3244.html)

<sup>26</sup> Santé publique France. 2025. Maladies cardio-neuro-vasculaires en Occitanie – Bulletin régional du 30 juin 2025. Paris : Santé publique France. Consulté en septembre 2025. <https://www.santepubliquefrance.fr/regions/occitanie/documents/bulletin-regional/2025/maladies-cardio-neuro-vasculaires-en-occitanie.-bulletin-du-30-juin-2025>

<sup>27</sup> La Tribune / Objectif Languedoc-Roussillon. 2023. En Occitanie, 16,8 % de la population en dessous du seuil de pauvreté. Publié le 5 octobre 2023. Consulté en septembre 2025. <https://objectif-languedoc-roussillon.latribune.fr/economie/2023-10-05/en-occitanie-16-8-de-la-population-en-dessous-du-seuil-de-pauvrete-978933.html>

<sup>28</sup> Secours Catholique-Caritas France, 2024. Programme ensemble bien vivre. L'injuste prix de notre alimentation. <https://www.secours-catholique.org/agir/porter-nos-messages/linjuste-prix-de-notre-alimentation>

Sur le plan sanitaire, le modèle actuel génère des « coûts cachés » considérables qui ne sont pas répercutés dans le prix de vente mais supportés par la solidarité nationale. Plusieurs études comparatives font état d'une facture sanitaire liée à l'alimentation estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros au niveau national, englobant la prévalence croissante du diabète, de l'obésité et des maladies cardiovasculaires. Ces pathologies sont le reflet d'un système qui a privilégié la calorie bon marché au détriment de la densité nutritionnelle<sup>29</sup>. Il faut également prendre en compte les risques liés aux pollutions diffuses, comme l'ont montré les études sur l'exposition aux pesticides en zone viticole, dont les exploitants et les salariés agricoles sont les premières victimes.

Pour le CESER la souveraineté alimentaire doit donc intégrer une politique de prévention ambitieuse, visant à réduire la dépendance aux intrants chimiques et à démocratiser l'accès à une alimentation saine, considérée comme un déterminant majeur de santé publique.

#### **4. Social : l'alimentation, miroir des fractures sociales d'Occitanie**

En Occitanie, la question sociale est indissociable de la souveraineté alimentaire. Le système alimentaire actuel révèle et amplifie des inégalités structurelles majeures, où l'accès à une alimentation de qualité est devenu un marqueur indiscutable de fracture sociale.

##### **4.1. Un continuum de précarité et une insécurité alimentaire croissante**

Le taux de pauvreté en région s'élève aujourd'hui à 17 %. Ce chiffre illustre un véritable continuum de pauvreté et de fragilité économique, d'autant plus préoccupant que sans l'intervention des aides sociales, ce taux grimperait à plus de 25 %. Dans ce contexte financier extrêmement contraint, le budget alimentaire des ménages subit une pression constante. Une fois les charges incompressibles acquittées, l'alimentation sert trop souvent de variable d'ajustement. Si le prix demeure un frein évident à l'achat de produits de qualité, la préférence pour le volume joue également un rôle déterminant dans les arbitrages des consommateurs les plus modestes.

À l'échelle nationale, une proportion importante de la population se trouve en situation d'insécurité alimentaire globale<sup>30</sup>. Ce phénomène se décline sous deux formes distinctes. D'une part, l'insuffisance alimentaire quantitative touche 10 % de la population qui déclare manquer « parfois » ou « souvent » de nourriture. D'autre part, 51 % de la population subit une insuffisance alimentaire qualitative : ces ménages mangent à leur faim, mais n'ont pas accès aux aliments qu'ils souhaiteraient consommer pour garantir leur santé ou leur satisfaction. Finalement, seuls 39 % des citoyens déclarent pouvoir manger tous les aliments désirés<sup>31</sup>. Face à cette précarité, des arbitrages sont réalisés : les fruits, les légumes et la viande fraîche sont les premiers produits écartés du panier alimentaire quotidien des foyers précaires.

##### **4.2. Les déterminants de la consommation : dépasser l'injonction individuelle**

Pour comprendre ces comportements de consommation, les travaux sociologiques, notamment ceux présentés par Sophie THIRON<sup>32</sup>, démontrent qu'il est indispensable de dépasser la simple injonction individuelle. Pendant de nombreuses années, les politiques publiques ont fait reposer la responsabilité du « bien manger » sur les seules épaules de l'individu, une approche qui a largement prouvé ses limites. Le changement d'habitudes ne peut reposer uniquement sur l'information du consommateur ; il nécessite d'actionner l'ensemble des leviers environnementaux qui influencent les choix, qu'ils soient géographiques, domestiques ou cognitifs.

<sup>29</sup> RASTOIN, Jean-Louis. Coûts cachés et juste prix de notre alimentation [en ligne]. Paris : Académie d'Agriculture de France, juillet 2025 (révisé). (Fiche QUESTIONS SUR..., n° 10.07.Q06)

<sup>30</sup> Observatoire des vulnérabilités alimentaires, 2025

<sup>31</sup> Crédoc, Bléhaut et al 2024 : Différentes manières de mesurer la précarité alimentaire

<sup>32</sup> Audition de Mme Sophie THIRON, Maîtresse de conférences en sociologie - UTOPI / ISTHIA de l'Université Toulouse Jean Jaurès, le 27 mars 2026

L'environnement géographique et physique conditionne directement l'assiette des citoyens. Une étude menée à Montpellier a par exemple démontré que la proximité géographique des commerces de produits frais ou biologiques impacte grandement la qualité de l'alimentation d'un quartier. Toutefois, ce facteur est pondéré par les prix. Si l'offre de proximité est trop onéreuse, le consommateur est contraint de s'approvisionner ailleurs, sous réserve de disposer d'un moyen de transport. Cette barrière spatiale et tarifaire a notamment été observée lors du déploiement d'une caisse alimentaire dans le quartier de Bagatelle, à Toulouse, initiative freinée par l'absence de commerces conventionnés accessibles à pied et par le coût des transports en commun.

La souveraineté alimentaire se heurte par ailleurs aux conditions matérielles de vie au sein même de l'environnement domestique. En effet, lorsque l'on observe l'équipement disponible pour cuisiner, en 2024, près de 7 familles sur 10 en situation d'insécurité alimentaire (soit environ 40 % des familles françaises, et 32 % de la population totale en 2024) déclarent ne pas avoir les équipements de base pour cuisiner (réfrigérateur, micro-ondes)<sup>33</sup>. Chez les personnes en situation d'insécurité alimentaire, 25 % déclarent qu'il leur est difficile de cuisiner en raison d'un manque de place<sup>34</sup>, et 20 % ne disposent même pas d'un réfrigérateur pour stocker des produits frais<sup>35</sup>.

À ces contraintes matérielles s'ajoute une profonde mutation des modes de vie, caractérisée par une chute de 25 % du temps consacré à la préparation des repas à domicile au cours des vingt-cinq dernières années. Cette évolution, liée aux transformations des structures familiales et des rythmes de travail, s'accompagne d'une perte de savoir-faire culinaires, particulièrement en matière de conservation et de transformation des produits bruts. Aussi, pour le CESER, il est important de repenser la charge mentale et temporelle de la cuisine, qui incombe encore très majoritairement aux femmes, sans pour autant culpabiliser les foyers. Des expérimentations comme le projet « Territoires à vivre »<sup>36</sup> tentent d'y répondre en encourageant une solidarité de quartier autour de la préparation des repas.

Enfin, l'environnement socioculturel et cognitif des citoyens est quotidiennement saturé par les stratégies de l'industrie agroalimentaire. L'exposition publicitaire influence massivement les comportements : selon Santé Publique France, près de la moitié des investissements publicitaires promeuvent des produits classés D et E au Nutri-score, c'est-à-dire de faible qualité nutritionnelle. Si le Nutri-score bénéficie d'une forte notoriété et pousse de nombreux Français à modifier leurs achats, il demeure un outil perfectible et controversé, notamment parce qu'il n'offre aucune indication sur l'origine géographique ou les méthodes de production agricole. Par ailleurs, la seule information de santé publique a atteint ses limites, comme l'illustre le paradoxe des recommandations nutritionnelles : bien que 87 % des personnes interrogées connaissent la consigne des « 5 fruits et légumes par jour », seulement 16 % parviennent à l'appliquer au quotidien<sup>37</sup>. Il a également été rappelé que la consommation de produits ultra-transformés n'est pas sans danger, de récentes études documentant leur lien avec l'hyperactivité et les troubles de l'attention chez les jeunes<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> D'après les chiffres de l'observatoire des vulnérabilités alimentaires de CWays et de la Fondation Nestlé France, 2025. Pour consulter directement l'étude : <https://www.nestle.fr/sites/g/files/pydnoa566/files/2025-02/Observatoire%20Vulnérabilités%20Edition%202024%20-%202024%20-%20version%20courte%20jeunes%20et%20familles.pdf>

<sup>34</sup> Baromètre des travailleurs pauvres, Ipsos, 2025  
Pour consulter l'ensemble des résultats : <https://andes-france.com/wp-content/uploads/2024/10/Barometre-national-des-travailleurs-pauvres-par-Andes-et-Ipsos-Rapport-complet.pdf>

<sup>35</sup> Observatoire des vulnérabilités alimentaires, 2025

<sup>36</sup> <https://www.territoires-a-vivres.xyz/?PagePrincipale>

<sup>37</sup> Crédoc, enquête CAF, 2025

<sup>38</sup> [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(07\)61306-3/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(07)61306-3/abstract)  
[https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(10\)62227-1/abstract](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(10)62227-1/abstract)  
<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30986731/>  
<https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/1028415X.2022.2157927#d1e376>

### 4.3. Les impasses du modèle historique de l'aide alimentaire

Face à cette précarité grandissante, le système d'aide alimentaire, conçu dans les années 1980 pour répondre à des situations d'urgence, s'est progressivement institutionnalisé. Aujourd'hui, ce modèle dévoile d'importantes limites tant sur le plan structurel qu'éthique.

Sur le plan économique, le modèle de l'aide alimentaire s'est d'abord structuré en s'adossant à la Politique Agricole Commune (PAC) en 1992 en faisant coïncider le traitement de l'urgence sociale avec la surproduction agricole européenne. Il s'en est détaché en 2014 avec la création du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD, 2014-2020) intégré à la politique sociale européenne, dont la continuité est assurée depuis 2022 par le programme de Soutien européen à l'aide alimentaire (SEAA) du Fonds social européen plus (FSE+). Actuellement, ce système est financé à hauteur de 650 millions d'euros sur une durée de 6 ans par l'Union Européenne, complété par 65 millions d'euros de l'Etat français et 100 millions d'euros alloués par la région via son plan « Mieux manger pour tous ». Au niveau national, l'aide européenne est gérée par la direction générale de la Cohésion sociale (DGCS), et bénéficie exclusivement aux associations à but non lucratif suivantes : la Croix-Rouge française, la Fédération française des banques alimentaires, les Restaurants du cœur, Les Relais du cœur, le Secours populaire français<sup>39</sup>.

Toutefois l'aide alimentaire est dans une situation de dépendance systémique vis à vis de la Grande Distribution (GMS). Alors que les banques alimentaires avaient pour objectif initial de lutter contre le gaspillage en redistribuant les invendus, près de 70 % de leurs approvisionnements proviennent encore aujourd'hui de ces grandes et moyennes surfaces. Cette mécanique entretient les habitudes de consommation liées à l'industrie agroalimentaire, avec des dons souvent quantitatifs qui se font au détriment de la qualité nutritionnelle. Surtout, le système de défiscalisation lié à ces dons représente une niche fiscale évaluée à 3 milliards d'euros, un montant qui dépasse largement les subventions directes accordées par l'État. Ce mécanisme a été vivement critiqué car il permet aux distributeurs de réaliser une optimisation financière sur leurs invendus sans qu'aucune rémunération ne revienne au producteur initial. Les auditions ont d'ailleurs dénoncé certaines pratiques abusives où des enseignes utilisent les associations caritatives pour écouler des produits en limite de date, s'épargnant ainsi les frais de traitement en déchetterie par le biais d'un véritable chantage au don.

Du point de vue des bénéficiaires, ce dispositif génère de fortes souffrances sociales. Il existe de véritables « zones blanches » de l'aide alimentaire, particulièrement en milieu rural. Si des fourgons itinérants tentent de pallier cet isolement, ils exposent les bénéficiaires au regard d'autrui et aggravent le sentiment de stigmatisation. La dépendance à l'assistance publique, la honte de devoir demander à manger et l'absence de choix dans les denrées distribuées portent atteinte à la dignité des personnes. À l'inverse, les épiceries solidaires, où la démarche reste un acte d'achat choisi, permettent d'atténuer ce sentiment. Face à ces constats, la région Occitanie tente de se démarquer par une coopération renforcée entre les grands réseaux d'associations, permettant d'identifier des opportunités de mutualisation logistique, à l'image des initiatives portées en Ariège où des légumeries locales approvisionnent directement les épiceries sociales.

---

<sup>39</sup> <https://solidarites.gouv.fr/le-programme-de-soutien-europeen-laide-alimentaire>

#### **4.4. La restauration scolaire : un enjeu de justice, de santé et d'éducation**

Face aux fragilités économiques et matérielles du milieu intrafamilial, la restauration scolaire s'impose comme un rempart social décisif et un lieu d'éducation. Les retours de terrain portés par la FCPE<sup>40</sup> confirment que pour de nombreuses familles précaires, le repas de la cantine constitue l'unique repas complet et équilibré de la journée pour l'enfant.

Dans ce contexte, le tarif de la cantine demeure la préoccupation première des parents. Pour garantir cet accès, 784 communes d'Occitanie ont d'ores et déjà mis en place une tarification sociale, soutenue par une aide étatique de trois euros par repas pour les enfants issus de foyers modestes. Une fois cette barrière financière levée, les parents se montrent particulièrement attentifs à la qualité nutritionnelle, plébiscitant les menus équilibrés, le respect de la loi Egalim, l'éviction des produits ultra-transformés et le recours aux circuits courts.

Du côté des enfants, les logiques de choix sont différentes, guidées prioritairement par l'aspect sensoriel, le goût et le plaisir immédiat. Cependant, leur rapport à l'alimentation est fortement dégradé par l'environnement du repas. Le bruit excessif dans les réfectoires et un temps de repas souvent jugé beaucoup trop court reproduisent à l'école l'accélération constatée dans les foyers. Le CESER souligne que l'acte de manger doit redevenir un temps éducatif à part entière, qui nécessite du temps, du calme et un encadrement adapté. Les repas pris en collectivité constituent une opportunité rare de contrer les déterminismes sociaux. Des initiatives telles que les « ateliers du goût » ou la création de jardins pédagogiques s'avèrent indispensables pour éveiller la conscience des jeunes sur l'origine de leur nourriture et les amener à accepter de nouveaux produits bruts de manière ludique et non culpabilisante.

L'éducation à l'alimentation est présente depuis longtemps dans les établissements scolaires. L'article L. 312-17-3 du Code de l'éducation précise : « une information et une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire (...) sont dispensées dans les établissements d'enseignement scolaire, dans le cadre des enseignements ou du projet éducatif territorial (...) ». L'alimentation fait également partie d'un des axes de l'éducation au développement durable. En octobre 2023, le ministère de l'Éducation nationale a créé un référentiel de compétences pour l'éducation au développement durable du cycle 1 jusqu'au lycée. Pour chaque thème dont l'alimentation, des repères précis sont explicités dans des fiches claires par discipline et par cycle<sup>41</sup>. Des formations ayant pour thème l'éducation à l'alimentation sont dispensées aux personnels, soit en partenariat avec l'association GRAINE, soit dans le programme de formation des rectorats, soit à l'échelle des établissements. De nombreuses initiatives à destination des élèves sont ainsi engagés dans les écoles et établissements, valorisées notamment lors des journées académiques de l'éducation au développement durable.

#### **4.5. Vers une démocratie alimentaire : droit à l'alimentation et justice pour les producteurs**

Les impasses de l'aide alimentaire d'urgence imposent aujourd'hui un changement de paradigme : il est urgent de passer d'une logique de charité à une véritable logique de droit universel. La transition vers un droit à l'alimentation durable devient un enjeu législatif majeur, comme en témoigne la proposition de loi déposée récemment au Sénat.

Cette évolution trouve déjà une traduction dans le programme national « Mieux manger pour tous », porté par l'État depuis 2023 dans le cadre du Pacte des solidarités, qui vise à améliorer l'accès des

---

<sup>40</sup> Audition de Mme Pascale ROSSARD, Présidente de la FCPE Haute-Garonne et M. Boris CASTRO, FCPE Pyrénées-Orientales, le 27 mars 2026

<sup>41</sup> <https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>

publics les plus précaires à une alimentation saine, durable et de qualité, tout en renforçant les coopérations territoriales entre associations, collectivités, distributeurs et producteurs. En soutenant l'approvisionnement en produits frais, locaux et de meilleure qualité nutritionnelle, ainsi que des expérimentations innovantes en matière de justice alimentaire, ce fonds constitue un premier levier de transformation des politiques publiques vers une approche plus préventive, plus digne et plus structurante de la lutte contre la précarité alimentaire.

L'expérimentation d'une Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA), étudiée à travers le projet montpelliérain, illustre également cette volonté de transformation systémique. Ce modèle repose sur l'attribution d'une allocation mensuelle de cent euros par personne, versée en monnaie spécifique. Ces fonds, issus pour l'heure de cotisations citoyennes volontaires et de subventions publiques, sont utilisables dans un réseau de points de vente conventionnés selon des critères de qualité, de respect de l'environnement et d'éthique de production. Les premiers retours de cette expérimentation sont extrêmement positifs. En redonnant aux individus la liberté de choisir des produits de qualité qu'ils n'auraient pas pu s'offrir autrement, ce dispositif réduit efficacement la précarité qualitative. Plus encore, il restaure la dignité et la sociabilité des participants, le plaisir de choisir ses aliments ayant été identifié comme un important levier de réinsertion sociale et de lutte contre l'isolement.

Néanmoins, le CESER n'occulte pas les défis liés à un éventuel changement d'échelle de la SSA. Le modèle économique actuel, reposant largement sur le volontariat et des financements de projet, soulève la question de sa viabilité à l'échelle nationale. Des réserves sont également émises quant à la capacité d'un tel système à s'autofinancer de manière pérenne. Par ailleurs, des inégalités symboliques subsistent : les publics les plus éloignés de l'alimentation durable peuvent se sentir intimidés par les codes sociaux propres à certains commerces spécialisés ou bio, freinant ainsi la mixité attendue.

Enfin, il a été rappelé que la justice sociale ne peut s'envisager sans inclure le monde agricole. La région Occitanie se caractérise par un tissu de petites exploitations où les niveaux de rémunération comptent parmi les plus bas de France. La quête d'une alimentation accessible pour tous ne doit pas se faire au détriment de ceux qui la produisent. Le maintien de producteurs justement rémunérés sur l'ensemble du territoire régional est la condition première de la souveraineté alimentaire.

En conclusion, le CESER s'appuie sur les constats de la Cour des Comptes et de l'IDDRI<sup>42</sup> pour rappeler une vérité économique : le coût de l'inaction est bien supérieur au coût de la transition. Refuser d'investir massivement aujourd'hui dans une politique d'accès à une alimentation saine engendrera inévitablement une explosion des coûts de santé publique liés aux maladies chroniques et à l'obésité demain. La reconquête de la souveraineté alimentaire en Occitanie exige donc un investissement social préventif et ambitieux, seul capable de garantir conjointement la dignité des consommateurs et l'avenir des producteurs.

Le CESER a également bien identifié les particularités et la diversité des modèles de développement en Occitanie plus accentuées qu'ailleurs avec une dualisation des modèles agricoles et des lieux de distribution des aliments entre productions intensives et productions extensives, entre filières longues à bas coût et filières courtes plus chères, entre hard-discount et magasins de proximité et magasins bio.

---

<sup>42</sup>Un coût de l'inaction chiffré à 11,4 points de PIB en France à horizon 2050 versus une baisse de 7 points seulement en intégrant le coût des actions d'atténuation du changement climatique.

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250916-Transition-ecologique.pdf>

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-09/20250916-synthese-Transition-ecologique.pdf>

Environnement, inégalités, santé : quelle stratégie pour les politiques alimentaires françaises ?

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/environnement-inegalites-sante-quelle-strategie-pour-les>

Ces dualisations se superposent à de fortes disparités géographiques, climatiques et sociales. Ce sont des leviers pour transformer les pratiques parce que porteurs de modèles différents parfois complémentaires mais qui suscitent aussi des foyers de controverses et de conflits d'intérêt fragilisant la cohésion sociale et augmentant la défiance vis-à-vis des institutions et de la démocratie. Les membres du CESER en ont bien mesuré l'ampleur et les conséquences.

La réflexion prospective entamée dans le rapport Alliot et al. avec l'ADEME en 2023 sur l'analyse du système alimentaire de l'Occitanie<sup>43</sup>, de sa durabilité et de sa résilience doit être poursuivie et approfondie.

Elle doit être plus poussée en s'appuyant sur les atouts, nombreuses productions sous label et fortes dynamiques de coopération entre acteurs. Elle devrait s'attacher à mieux cerner les trajectoires potentielles prenant en considération les besoins alimentaires et sanitaires en les confrontant à l'état des ressources naturelles, humaines, disponibles et en remédiant aux fragilités socio-économiques identifiées, répartition inégale de la valeur le long du système alimentaire, défaut de structuration de filières de proximité, zones blanches de distribution et transformation, fortes inégalités sociales, inertie des comportements et dépendance aux importations, difficultés d'accès au foncier et d'installations, problème de la main-d'œuvre par la faible attractivité des métiers ...

---

<sup>43</sup> Source : ALLIOT Christophe, CLÉMENT Léa, SEGRE Hugo, BRILLION Camille, BASIC, DOUBLET Sylvain, CASENAVE Julie, Solagro, HASNAOUI AMRI Nabil, AlimEnTerres, CARBALLE Sandrine, ADEME Occitanie. 2023. Analyse du système alimentaire de la région Occitanie, de sa durabilité et de sa résilience. Rapport complet. 121pages

## PRÉCONISATIONS

L'urgence climatique, la dégradation de la biodiversité, l'augmentation de la précarité alimentaire, qui touche aujourd'hui 17 % de la population régionale, le maintien des systèmes agricoles, le besoin de main-d'œuvre et de formation et la structuration des filières imposent un changement de modèle alimentaire. Si le cadre stratégique régional existe, le CESER estime qu'il doit désormais s'extraire des intentions pour entrer dans une phase d'exécution.

La souveraineté alimentaire ne peut se limiter à une gestion de flux ; elle doit devenir un projet de société garantissant une alimentation de qualité pour tous, une juste rémunération des producteurs et la résilience de nos écosystèmes. Pour transformer l'Occitanie en véritable territoire nourricier et solidaire, le CESER formule les préconisations suivantes, articulées autour d'une exigence de transparence et d'efficacité opérationnelle.

### 1. Produire autrement

#### 1.1. Inciter à la diversification des exploitations en grandes cultures

Le modèle agricole actuel apparaît insuffisamment durable, marqué par une forte dépendance aux intrants, un appauvrissement des sols et des ressources hydriques, ainsi que des impacts sanitaires et climatiques croissants. Cette situation s'accompagne d'une fragilisation du tissu agricole, notamment avec la disparition progressive des exploitations à taille humaine.

Dans un contexte de dérèglement climatique et d'évolution de la disponibilité de la ressource en eau l'enjeu est à la fois de maintenir la capacité productive et de faire évoluer les systèmes agricoles afin de renforcer leur résilience et leur adaptation aux conditions climatiques futures.

Aussi, les pouvoirs publics, **en particulier la Région et l'État, doivent encourager le développement de systèmes diversifiés, en particulier de polyculture-élevage**. Ces modèles favorisent l'autonomie des exploitations en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire : les cultures de diversification (céréales, méteils, légumineuses) assurent l'alimentation animale sur place, tandis que les effluents d'élevage permettent de fertiliser les sols naturellement. Ce cycle limite la dépendance aux intrants chimiques, restaure les cycles de l'azote et de la matière organique, et améliore la capacité des sols à retenir l'humidité, ce qui constitue un enjeu majeur pour les territoires soumis au stress hydrique.

Cette évolution suppose que l'État, les collectivités territoriales et les structures foncières telles que **la SAFER et la Foncière agricole renforcent leurs actions en matière de préservation et de reconquête du foncier agricole** afin de préserver sa vocation nourricière.

Parallèlement, les organismes de formation, les filières et les pouvoirs publics doivent intensifier les **dispositifs d'accompagnement et de formations aux pratiques durables**, accompagné de dispositifs de soutien adaptés à la transition.

Enfin, les acteurs des filières, en lien avec les collectivités et les porteurs de PAT, doivent mieux orienter la production en fonction des besoins du territoire, dans une logique cohérente avec les scénarios de changement climatique. Dans cette perspective, **les projets d'installation intégrant de l'élevage au sein des systèmes de grandes cultures doivent être priorités** dans les politiques publiques agricoles.

Cela doit s'accompagner d'un soutien volontariste au **développement de l'engraissement (finition) local des bovins**, afin de valoriser les productions végétales régionales, de capter la valeur ajoutée sur le territoire et de sécuriser l'activité des outils de transformation de proximité.

## **1.2. Mettre en place des clauses miroirs pour protéger les producteurs locaux**

La concurrence exercée par des produits importés ne respectant pas les normes françaises crée une distorsion de concurrence au détriment des producteurs locaux.

Dans ce contexte, l'État, en lien avec les institutions européennes, doit porter la mise en place de clauses miroirs imposant aux produits importés des exigences équivalentes à celles en vigueur sur le territoire national, afin de garantir des conditions de concurrence équitables mais également d'éviter l'importation de modèles de production moins-disants sur les plans sanitaire, environnemental, social et climatique, notamment en matière de sécurité au travail, de gestion de l'eau et des ressources naturelles.

Le CESER demande que cette ambition soit portée au niveau national, en collaboration avec l'ensemble des Régions de France, afin de faire évoluer le cadre législatif.

## **1.3. Anticiper et organiser l'adéquation offre/demande**

Le système actuel se caractérise par des déséquilibres entre production et consommation, avec des flux importants d'importations et d'exportations parfois déconnectés des besoins du territoire. Par ailleurs, les évolutions des pratiques alimentaires, plus végétales, appellent à une adaptation des filières en intégrant les impacts du changement climatique sur les capacités de production, notamment liés à la disponibilité de la ressource en eau.

Afin d'y répondre, les pouvoirs publics, les organisations de filières et les producteurs, en lien avec les consommateurs, doivent anticiper ces évolutions en structurant davantage les filières. Cela implique le développement d'ateliers de transformation et le soutien d'initiatives concertées, portés par les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

En parallèle, les politiques publiques régionales et nationales doivent accompagner et amplifier les transitions alimentaires. Une coordination renforcée entre régions, adaptée aux spécificités des agro-écorégions, leurs vulnérabilités climatiques et les tensions croissantes sur les ressources, en particulier l'eau doit également être assurée par l'État et les collectivités.

## **1.4. 1.4. Sécuriser la ressource en eau**

Pour répondre au défi de la souveraineté alimentaire, le CESER Occitanie préconise un plan de développement des solutions de stockage de l'eau pour l'agriculture et de développement de l'irrigation. Ce plan doit envisager l'avenir dans la durée, s'appuyer sur une vision systémique et multiusage de la ressource en eau et ne pas mettre en danger les écosystèmes. Il doit se décliner bassin par bassin en fonction de la spécificité de chacun d'eux, doit associer les différents acteurs de la société, doit prendre en compte les impacts environnementaux des solutions de stockage et doit avoir pour objectif de sécuriser une production agricole de circuit court à destination de l'alimentation locale en encourageant les pratiques agricoles économes en eau.

## **2. Relocaliser et structurer les filières**

### **2.1. Les PAT, un outil au service de la transition et de la souveraineté alimentaire**

Les Projets Alimentaires Territoriaux présentent aujourd'hui un bilan contrasté, avec des niveaux de structuration et d'efficacité variables selon les territoires.

Afin de renforcer leur rôle, l'État, les collectivités territoriales et les organismes de recherche tels que l'INRAE doivent mettre en place des dispositifs d'évaluation plus robustes, fondés sur des critères économiques et techniques et associant les acteurs locaux. Ces dispositifs doivent également intégrer des indicateurs de résilience des systèmes alimentaires, notamment leur capacité à s'adapter au changement climatique et à préserver durablement la ressource en eau.

Par ailleurs, la Région doit organiser des temps d'échanges réguliers entre les PAT afin de favoriser le partage d'expériences et la montée en compétence collective.

Dans une logique de clarification institutionnelle, l'État doit reconnaître pleinement les PAT comme des outils de souveraineté alimentaire, en précisant leur articulation avec les différents niveaux de collectivités mais aussi comme des leviers de résilience territoriale face aux aléas climatiques, en favorisant des systèmes alimentaires plus robustes, relocalisés et moins dépendants de ressources sous tension. Cette reconnaissance doit s'accompagner d'un financement pluriannuel conséquent, afin de garantir des moyens humains et structurels adaptés.

## **2.2. Maintenir et développer les outils aval des filières**

Le diagnostic met en évidence les difficultés rencontrées par les outils de transformation, notamment les unités d'abattage, ainsi qu'un déficit d'infrastructures de proximité.

Face à ces enjeux, l'État et la Région, en lien avec les collectivités locales et les acteurs économiques, doivent garantir un maillage territorial pertinent permettant une collecte et une transformation au plus près des lieux de production tout en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique, notamment en matière de consommation d'eau, d'énergie et de sécurisation des approvisionnements. Ils doivent également assurer le financement du maintien et du développement des unités d'abattage et de transformation, tout en soutenant les initiatives locales portées par les filières et les territoires.

Le développement d'unités locales de transformation, notamment pour les produits de la pêche issus des criées, doit être encouragé, de même que la mutualisation des outils logistiques.

## **2.3. Poursuivre la mise en place de la charte pour une distribution durable en Occitanie**

Si les dispositifs de contractualisation ont montré des effets globalement positifs, certaines filières restent en difficulté et la loi EGAlim n'est pas systématiquement respectée.

Dans ce contexte, le Conseil régional, en lien avec les acteurs de la distribution et les filières, doit poursuivre les négociations sur la charte régionale pour une distribution durable afin d'encourager l'évolution des pratiques commerciales en intégrant des critères environnementaux et climatiques, notamment liés à l'empreinte en eau des produits et à leur mode de production.

Cette démarche doit permettre de renforcer les relations équilibrées entre acteurs et de favoriser l'approvisionnement local, notamment via les circuits courts, impliquant les distributeurs, les producteurs et les collectivités.

## **3. Garantir la justice sociale et économique**

Les enjeux de justice sociale et alimentaire doivent désormais être pensés à l'aune du changement climatique, qui accentue les vulnérabilités et impose d'anticiper les tensions à venir.

### **3.1. Diversifier l'alimentation des publics précaires**

Les publics les plus précaires consomment peu de produits frais, en raison de contraintes économiques mais également d'un manque d'équipements et de connaissances. Les populations les plus touchées par la précarité en Occitanie sont les jeunes en emplois précaires, les personnes âgées et les familles monoparentales.

Dans un contexte de changement climatique, susceptible d'impacter la disponibilité et le coût de certains produits, le risque d'aggravation des inégalités alimentaires est réel.

Afin d'y remédier, l'État, les Régions et les Départements doivent **renforcer les moyens des structures d'aide alimentaire**, notamment en poursuivant le **financement d'espaces et d'équipements adaptés (chambres froides, véhicules frigorifiques) et leur mutualisation, en améliorant et optimisant la logistique** et afin de garantir un accès durable à une alimentation de qualité, y compris dans un contexte de tensions croissantes sur les ressources agricoles et en eau qui impacteront nécessairement les coûts de production.

Parallèlement, les pouvoirs publics doivent **pérenniser les dispositifs incitatifs favorisant les dons**, en appui aux associations d'aide alimentaire, qui jouent un rôle central dans la redistribution.

Le contrôle public sur la qualité des denrées faisant l'objet de dons, avec l'établissement de conditionnalités, s'impose en veillant à l'application des dispositions législatives prévoyant l'obligation de mettre en place un plan de gestion de la qualité du don par les différents acteurs (GMS, restauration collective, industries agro-alimentaires).

Il y a lieu pour les pouvoirs publics de soutenir :

- Le **développement d'expérimentations et la pérennisation des alliances locales de solidarité alimentaire** particulièrement développées en Occitanie, associant producteurs, distributeurs, transformateurs, associations et collectivités en articulation avec les PAT, comme les caisses alimentaires. Il s'agit d'accorder plus de place à la participation des personnes démunies et à leur non-stigmatisation en développant des dispositifs de paiement solidaire (ex. cartes prépayées, cotisations en fonction des revenus ...).
- **L'amélioration de la couverture des zones blanches** de la distribution alimentaire en développant les épiceries sociales mixtes.

Les actions doivent nécessairement prendre de l'ampleur en étant pérennisées et par conséquent être correctement soutenues dans un cadre national et déclinées régionalement.

### **3.2. Limiter le gaspillage des aliments périssables**

Une part importante du gaspillage alimentaire est liée à une mauvaise compréhension des dates de consommation. La lutte contre le gaspillage constitue un levier essentiel de résilience.

Afin d'y remédier, l'État et les collectivités, en lien avec les associations de consommateurs et les acteurs éducatifs, doivent déployer des actions de communication et de formation sur la signification des mentions de type DLC, DDM ou DCR.

Ces actions doivent cibler en priorité les consommateurs et les publics scolaires afin de favoriser une meilleure compréhension et un changement durable des pratiques.

### **3.3. Organisation des filières jusqu'aux consommateurs**

L'accès aux produits locaux et de qualité reste inégal, en raison de contraintes logistiques, économiques et organisationnelles.

Pour y répondre, les pouvoirs publics, en lien avec les producteurs et les distributeurs, doivent soutenir les filières de production et de distribution. Cela passe notamment par la montée en compétences des acteurs : **le CESER préconise le développement de formations dédiées à la compréhension des coûts de production et de distribution**, afin de garantir une plus juste répartition de la valeur.

Par ailleurs, la logistique étant souvent le « maillon faible » de la relocalisation, les collectivités territoriales et les financeurs publics doivent **favoriser la mutualisation des flux par un accompagnement renforcé en ingénierie** (plateformes territoriales, hubs alimentaires). À ce titre, la Région, via son GIP Occitalim, doit poursuivre et intensifier le déploiement de sa plateforme, tout en veillant à la cohérence de ses coûts, pour en faire le levier central de cette mise en relation entre l'offre locale et la demande territoriale.

Enfin, **l'aménagement commercial doit devenir un levier de régulation au service de la souveraineté alimentaire**. Les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) doivent intégrer ces enjeux en conditionnant les autorisations à une meilleure couverture des zones rurales et périurbaines, luttant ainsi contre les déserts alimentaires.

À cet égard, le CESER souligne le rôle des représentants du Conseil régional, membres permanents de ces commissions. Pour que leur voix pèse réellement, il est impératif que ces élus bénéficient d'un accompagnement technique et de formations spécifiques sur les enjeux de souveraineté alimentaire et de relocalisation des filières. Ainsi outillés, ils seront en mesure d'évaluer les projets commerciaux au regard de la stratégie régionale, en veillant à ce qu'ils favorisent les productions locales plutôt que de renforcer les économies de flux dépendantes de l'extérieur.

#### **4. Mettre en place une démocratie alimentaire**

##### **4.1. Information et sensibilisation de l'ensemble des citoyens au « bien manger » dès le plus jeune âge et tout au long de la vie**

L'évolution des habitudes alimentaires a des conséquences directes sur la santé publique, ce qui rend indispensable une action de formation à grande échelle.

Dans cette perspective, l'ensemble des acteurs – État, collectivités territoriales, établissements scolaires, entreprises, associations et filières agroalimentaires – doivent contribuer à **l'information et la sensibilisation des citoyens au « bien manger », dès le plus jeune âge et tout au long de la vie** en intégrant les enjeux environnementaux et climatiques, notamment l'impact des choix alimentaires sur les produits de saison, la durabilité des systèmes agricoles...

Si des actions de sensibilisation existent déjà au sein des établissements scolaires, elles ne sont pas systématiques. Le CESER préconise de **faire du temps de repas un véritable temps éducatif**, au même titre que les autres matières d'enseignement. La pause méridienne ne doit plus être perçue comme une simple coupure logistique, mais comme un laboratoire pratique où s'acquièrent les réflexes du « bien manger », la compréhension de la saisonnalité, et la conscience des impacts sociaux et environnementaux de nos choix alimentaires.

Pour concrétiser cette ambition, **le CESER préconise le renforcement du partenariat entre le Conseil régional et les Rectorats sur ce sujet**. Cette collaboration doit permettre de :

- De faire le bilan des actions actuelles.
- Sanctuariser le temps de restauration comme un espace de transmission pédagogique.
- Former et accompagner les personnels (enseignants, agents de restauration, cuisiniers, acheteurs, animateurs) afin de favoriser l'utilisation de produits de saison et le développement du fait maison.
- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs (État, collectivités, entreprises, associations et filières) pour garantir une cohérence entre ce qui est enseigné en classe et ce qui est servi dans l'assiette.

L'assiette doit devenir un support d'apprentissage quotidien, permettant aux futurs citoyens de s'approprier les enjeux de durabilité des systèmes agricoles et de santé publique dès le plus jeune âge. Dans cet objectif, **le CESER préconise que le Conseil régional mette en place un Appel à Projet à destination du milieu associatif**.

Sensibiliser au « bien manger », c'est aussi informer sur des choix alimentaires compatibles avec la garantie de la résilience de notre territoire.

Par ailleurs, les collectivités et les entreprises doivent encourager la mise en place de commissions de restauration.

Enfin, les communes, en lien avec les acteurs locaux, doivent développer des actions de sensibilisation, telles que l'organisation de journées dédiées au « bien manger », et renforcer la communication autour des producteurs locaux afin de recréer du lien entre citoyens et alimentation.



## CONCLUSION

La souveraineté alimentaire ne peut être réduite à une simple question de volumes produits ou d'autosuffisance théorique. L'analyse menée dans cet avis montre que l'Occitanie dispose incontestablement d'un potentiel agricole important, avec une capacité productive globalement excédentaire estimée à 125 % des besoins alimentaires régionaux. Pourtant, cette capacité ne garantit ni l'autonomie réelle du territoire, ni sa capacité à assurer une alimentation accessible, saine et durable à l'ensemble de sa population.

Le diagnostic met en évidence une contradiction : l'Occitanie produit beaucoup, mais ne nourrit pas suffisamment son territoire de manière équilibrée. Cette situation résulte d'une spécialisation productive forte, d'un déficit de structuration des filières de transformation, d'une organisation logistique fragmentée et d'une distribution polarisée entre modèles accessibles mais fortement industrialisés et circuits de qualité souvent moins accessibles socialement.

À cela s'ajoutent des fragilités structurelles majeures : pression croissante sur les ressources naturelles, dérèglement climatique, dégradation de la biodiversité, inerties liées aux dépendances aux intrants et aux importations de denrées. Auxquelles s'ajoutent la fragilité économique des exploitations, les difficultés de renouvellement des générations agricoles (manque de main-d'œuvre lié à la faible attractivité des métiers) et l'aggravation des inégalités sociales d'accès à une alimentation de qualité. Dans une région où 17 % de la population vit sous le seuil de pauvreté alimentaire, la question de la souveraineté alimentaire est aussi une question de justice sociale.

Face à ces constats, le CESER rappelle que la souveraineté alimentaire ne peut être pensée comme une juxtaposition de politiques sectorielles. Elle suppose une approche systémique, articulant production, transformation, distribution, consommation, santé publique et justice sociale. L'enjeu n'est pas seulement de produire davantage, mais de produire autrement, de transformer localement, de mieux répartir la valeur et de garantir l'accès de tous à une alimentation choisie et de qualité.

Dans cette perspective, le futur Pacte régional pour la souveraineté alimentaire constitue une opportunité stratégique majeure. Pour être pleinement opérationnel, il devra prioriser plusieurs leviers structurants.

Le premier consiste à réorienter les systèmes de production vers davantage de diversification et de résilience, notamment par le développement de systèmes de polyculture-élevage, de diversification des cultures, d'une meilleure autonomie en intrants ; et par la préservation du foncier agricole. Ce levier ne sera actionné efficacement que si les conditions d'accessibilité de ces systèmes au foncier sont régulées et les transmissions encouragées et facilitées. Il nécessite également un appui technique, de la formation et de la recherche pour faire évoluer les pratiques en fonction des impacts du changement climatique sur les ressources et les productions.

Le deuxième levier est celui de la relocalisation de la transformation et de la structuration des filières aval. La souveraineté alimentaire ne peut exister sans outils industriels de proximité capables de capter la valeur ajoutée sur le territoire et de sécuriser les débouchés des producteurs et rendre les métiers plus attractifs en vue d'influer sur le manque de main-d'œuvre. Cela implique de soutenir les outils de transformation, renforcer les filières déficitaires et mieux organiser les flux logistiques entre bassins de production et bassins de consommation.

Le troisième levier concerne la justice sociale et l'accessibilité alimentaire. Une politique de souveraineté alimentaire ne saurait réussir sans intégrer les publics les plus précaires. Diversifier l'alimentation des publics vulnérables, lutter contre le gaspillage et repenser l'organisation des filières jusqu'au consommateur doivent constituer des priorités à part entière. Ainsi il conviendrait de soutenir et renforcer les réseaux de solidarité, de pérenniser et essaimer leurs expérimentations particulièrement développées en Occitanie, favorisant l'inclusion sociale dans les territoires.

Enfin, la réussite du plan passera nécessairement par la mise en place d'une véritable démocratie alimentaire, fondée sur la sensibilisation, l'éducation au « bien manger » et une meilleure implication des citoyens dans les choix politiques alimentaires du territoire. Car la souveraineté alimentaire est aussi une souveraineté citoyenne : elle suppose de redonner du sens au lien entre production, alimentation et territoire.

L'Occitanie dispose d'atouts considérables : une diversité de productions, un tissu agricole dense, une dynamique territoriale forte et une mobilisation croissante des acteurs publics et privés. Mais ces atouts ne produiront leurs effets qu'à condition d'être pleinement coordonnés dans une stratégie cohérente, lisible et opérationnelle.

Le CESER appelle ainsi à faire de la souveraineté alimentaire non pas un objectif sectoriel, mais un véritable projet régional partagé de résilience, de justice et de transition, capable de répondre aux défis économiques, climatiques, sanitaires et sociaux. Face à un avenir géopolitique incertain, cette ambition doit ouvrir une réflexion plus large sur la place de l'alimentation dans la sécurité et la stabilité des territoires, tout en prévenant les vulnérabilités alimentaires, susceptibles de fragiliser la cohésion des territoires et l'ordre public.

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**



## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

AAP	Appel à projets
ADEME	Agence de transition écologique
CAF	Caisse d'allocations familiales
CDAC	Commission départementale d'aménagement commercial
CPER	Contrat plan État région
DCR	Date de consommation recommandée
DDM	Date de durabilité minimale
DLC	Date limite de consommation
ETP	Équivalent temps plein
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPE	Fédération des conseils de parents d'élèves
FMI	Fonds monétaire international
GIP	Groupement d'intérêt public
GMS	Grandes et moyennes surfaces
IAA	Industries agroalimentaires
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LOA	Loi d'Orientation pour la Souveraineté en matière Agricole et le Renouveau des générations en agriculture
OFPM	Observatoire de la formation des prix et des marges
PAC	Politique agricole commune
PAM	Plan agriculture méditerranée
PAT	Projet alimentaire territorial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PSE	Paiements pour services environnementaux
RCAI	Résultat courant avant impôts
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SSA	Sécurité sociale de l'alimentation
TAA	Taux d'auto-provisionnement
TDI	Taux de dépendance aux importations
UTANS	Unité de travail annuel non salarié
ZAN	Zéro artificialisation nette



**EXPLICATIONS DE VOTE**



## **EXPLICATIONS DE VOTE**

### **1<sup>er</sup> COLLÈGE**

Mme Florence PRATLONG

Mme Sylvie COLAS  
Pour la Confédération Paysanne et le réseau InPact

### **2<sup>e</sup> COLLÈGE**

M. Joachim DENDIEVEL  
Pour la CFDT

M. Ludovic ARBERET  
Pour le Comité régional CGT et la FSU

Mme Marie-Martine LIMONGI  
Pour les organisations syndicales CFTC, CFE-CGC, UNSA, FO et la Fédération autonome de la fonction  
publique

### **3<sup>e</sup> COLLÈGE**

M. Jean DAYDE

### **4<sup>e</sup> COLLÈGE**

M. Jean-Pierre SANSON

---

Avis adopté à l'unanimité

**Suffrages exprimés : 150**

---



## Intervention de Madame Florence PRATLONG

---

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Madame la Présidente du Conseil régional,  
Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Rapporteuse Lauriane BOULP,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En préambule à notre explication de vote, le Collège 1 remercie le travail réalisé par la commission « Espace et développement rural – Montagne - Agri-Agro - Forêt – Bois – Alimentation » accompagnée par sa chargée de mission Marie-Graziella CAILLEAU, les méthodes pour que toutes les propositions soient écoutées et discutées. Les échanges ont été énergiques, toujours respectueux et constructifs.

Dans le titre de l'Avis se lisent les grandes lignes et la volonté d'avoir une vue globale :

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE - Du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir.

Le Collège 1 note les arguments justifiant un vote favorable :

La souveraineté alimentaire est une notion **politique et démocratique** : elle vise à remettre **producteurs, distributeurs et consommateurs** au cœur des systèmes alimentaires, plutôt que de laisser les marchés internationaux et les grandes entreprises déterminer seuls les choix alimentaires.

**Au niveau régional**, la stratégie « Occitanie Résiliente » identifie l'alimentation comme un levier critique. Le Pacte pour la souveraineté alimentaire doit permettre de **maintenir le socle productif**, pour cela soutenir la transmission-installation, renforcer les filières, sécuriser les débouchés, contractualiser les prix et organiser une gestion concertée de l'eau.

Le CESER rappelle le caractère stratégique de l'agriculture et de l'alimentation. **Même si cette notion n'a pas toujours été prise en compte**. Dans un contexte de tensions géopolitiques, climatiques et économiques croissantes, la souveraineté alimentaire devient d'actualité, elle est présentée comme un enjeu de résilience économique et territoriale.

L'Occitanie compte 6 246 988 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon les estimations de l'Insee, soit environ 40 000 habitants supplémentaires chaque année. La souveraineté alimentaire **est un enjeu de sécurité majeur**. Nourrir une population en croissance implique de permettre aux agricultrices et agriculteurs de produire suffisamment et correctement, dans le respect des normes en vigueur, afin de réduire notre dépendance aux importations alimentaires et de renforcer notre capacité à résister aux crises.

La volonté de sanctuariser le socle productif régional est un point fort pour le Collège 1 : maintenir la capacité de production agricole, réfléchir et concerter sur les divers modèles, réduire les dépendances extérieures, renforcer la résilience des filières et sécuriser des débouchés des productions.

Les mesures favorisant la transmission et l'installation des agriculteurs répondent directement à l'enjeu du renouvellement des générations et du maintien de l'activité économique, particulièrement dans les territoires ruraux. Une attention particulière sera portée sur le foncier.

La recherche de revenus plus stables pour les agriculteurs, notamment via la contractualisation, contribue à renforcer la viabilité économique des filières agricoles et agroalimentaires.

L'Avis souligne la nécessité de mieux articuler les différents outils publics (PAT, PAC, commande publique) afin de construire un système alimentaire plus cohérent et plus efficace. Cette recherche de coordination va dans le sens d'une meilleure efficacité de l'action publique.

La souveraineté alimentaire ne passera pas seulement par la production agricole. Elle dépend aussi de la consolidation et du développement des outils de transformation capables de fixer la valeur en Occitanie. Tout en veillant à bien prendre en compte les contraintes logistiques et la création de valeur ajoutée à chaque maillon de la filière.

L'Avis reconnaît explicitement le rôle des industries agroalimentaires et de l'ensemble de la chaîne alimentaire, en cherchant à mieux relier production, transformation et consommation à l'échelle régionale.

Le CESER met en avant les nombreux atouts de l'Occitanie : diversité des productions, tissu agricole dense et varié selon les départements, mobilisation des acteurs publics et privés, dynamique territoriale forte.

Au-delà de l'enjeu de production, l'agriculture et les industries agroalimentaires jouent un rôle social et économique majeur. Le recours croissant à des salariés au sein des fermes et des entreprises agroalimentaires génère des emplois non délocalisables et participe directement à la vitalité économique de nos territoires ruraux, dont il conditionne souvent la pérennité. La souveraineté alimentaire est un enjeu collectif.

La volonté de construire une stratégie régionale cohérente, lisible et opérationnelle peut contribuer à améliorer l'attractivité et la résilience des territoires.

### **Le Collège 1 attire l'attention sur des points de vigilance :**

- L'Avis lui-même constate que le pilotage actuel des stratégies de souveraineté alimentaire est fragmenté et peu lisible. La réussite dépendra de la clarification de la gouvernance et des responsabilités des différents acteurs.

La multiplication des dispositifs (PAT, aides PAC, commande publique, Pacte régional, stratégies de résilience) appelle une vigilance sur les risques de complexité administrative et de doublons.

**La gestion de l'eau est identifiée comme une condition essentielle du maintien d'une agriculture nourricière. Le Collège 1 peut demander que les orientations retenues demeurent compatibles avec les réalités économiques et les besoins de l'agriculture, dans sa diversité, et des entreprises agroalimentaires.**

- L'ambition très large de l'Avis (économique, sociale, sanitaire, environnementale, citoyenne) nécessite une hiérarchisation des priorités et des indicateurs d'évaluation afin de mesurer concrètement les résultats obtenus. L'Avis souligne la nécessité d'une stratégie cohérente et opérationnelle.

Le Collège 1 peut être attentif à ce que les nouvelles orientations n'aboutissent pas à des contraintes supplémentaires susceptibles de fragiliser les exploitations agricoles, les TPE-PME agroalimentaires et les acteurs économiques des territoires.

**En conclusion :**

**L'Avis se termine par la demande d'une réflexion plus large**, le Collège 1 y souscrit. Pour être plus concret, pour **concerter** plus sur les sujets qui n'ont pu être qu'effleurés, pour poursuivre le travail débuté avec les Avis précédents dont de nombreuses préconisations avaient été retenues, **pour construire des consensus sur ce sujet vital : la souveraineté alimentaire**, projet régional partagé de résilience, de justice et de transition capable de répondre aux défis économiques, climatiques, sanitaires et sociaux.

Le Collège 1 soutient la volonté de renforcer la souveraineté alimentaire régionale, de consolider le potentiel productif, de sécuriser les filières et de mieux coordonner les politiques publiques. Il demeure toutefois vigilant sur la gouvernance du dispositif, la lisibilité des actions, leur financement, leur évaluation et leur impact opérationnel pour les exploitations agricoles et les entreprises agroalimentaires et les consommateurs.

Vote favorable.



---

**Intervention de Madame Sylvie COLAS**  
**Pour la Confédération Paysanne et le réseau InPact**

---

Monsieur le Premier Vice-Président de Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je présente ce texte au titre de la Confédération Paysanne Occitanie et du réseau Impact.

Sans nous opposer à l'Avis de la commission 2 « Espace et développement rural – Montagne - Agri-Agro - Forêt – Bois – Alimentation », nous tenons à formuler des incohérences dans la politique agricole régionale pour défendre la souveraineté alimentaire, comme définie par la Via Campésina .

En effet, au fil des pages de l'Avis, les paysans et paysannes, premiers maillons de la « chaîne alimentaire » sont identifiés à des volumes de productions et au constat de crises économiques liées aux crises climatiques, aux sanitaires....

Une analyse fine permettrait de montrer de très grandes disparités entre les actifs agricoles et d'expliquer comment est calculé le revenu agricole, comment fonctionnent les montages sociétaires et la recherche d'optimisation fiscale et sociale pour que le revenu comptable soit « déficitaire ».

Cette analyse montrerait aussi pourquoi les agriculteurs ont choisi de cultiver des productions d'exportations et non de souveraineté. Le soutien de la Région au développement de projets de méthanisation, par exemple, se fait au détriment de la production agricole diversifiée, nourricière. La terre devient un gisement de gaz.

Le texte mériterait plus d'informations sur la diminution du nombre de chefs d'exploitations, l'agrandissement des fermes, le taux de renouvellement des actifs, la spécialisation de certains territoires et la désertion d'activité agricole et rurale sur d'autres territoires, l'abandon des élevages plein air et des labels de qualité, comme l'agriculture biologique.

Nous regrettons l'absence de bilan des missions des chambres d'agriculture par rapport à l'installation, à la transmission, à l'accompagnement de la PAC (elles ont promu les aides à la culture de coriandre, surdotée, au détriment de la production souveraine et des aides à la conversion biologique « Yo-Yo » alternant conversion/ déconversion plutôt qu'au maintien et à la structuration de la filière), par rapport aux PAT et aux pratiques agroécologiques.

Nous avons besoin d'analyses sociologiques des fermes d'Occitanie (qui sont les paysans et les paysannes aujourd'hui ? dans 10 ans ?), d'analyses des bénéficiaires des aides régionales aux investissements, des aides régionales aux filières pour évaluer leur efficacité en termes de souveraineté, de social et d'environnement.

Le salariat en agriculture et la situation des travailleurs et travailleuses des filières viticoles, arboricoles, maraîchères et avicoles méritent une réflexion au moment où sont plébiscités des poulaillers plus grands, des investissements high tech dans des vergers de centaines d'hectares et où les fermes viticoles font des dizaines d'hectares. Quel budget est attribué pour l'accueil des travailleurs et travailleuses, pour leurs formations, leurs équipements, et leur sécurité ?

À quand un label social sur les fermes d'Occitanie ?

Il n'y aura pas de souveraineté alimentaire sans travailleurs et travailleuses de la terre !!!!

Cet emploi local est mis à mal par le dumping social de sociétés prestataires. Ainsi les exploitations agricoles n'emploient plus les ruraux et les laissent dans la précarité, car la spécialisation des fermes n'offre plus de travail diversifié sur une longue période. L'agriculture d'exportation, de compétition, contribue au développement de l'emploi précaire alors que nos fermes ne peuvent être délocalisées. Elles devraient au contraire créer des emplois stables .

L'image du métier pour trouver des vocations au sein de nos territoires ruraux est dépréciée. La transmission se résume aux jeunes du sérail bien formatés et à l'installation de quelques néo-ruraux en quête d'un projet de vie plus que professionnel.

Par rapport aux PAT ou à la SSA, il manque toujours le lien fondamental avec le revenu du premier maillon pour que ces concepts deviennent attractifs et se développent.

Les paysans et paysannes ont besoin d'un soutien cohérent de long terme pour répondre aux attentes sociétales et environnementales et pour être protégés des conséquences du dérèglement climatique.

Monsieur le Premier Vice-Président de la Région,  
Cher Président du CESER,  
Cher Président de la commission 2,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Chers Collègues,

L'Avis présenté aujourd'hui répond à une saisine de la Présidente de la Région Occitanie qui élabore son futur « pacte régional pour la souveraineté alimentaire » qui s'intègre dans la stratégie « Occitanie résiliente ».

Il fait le point sur les concepts et termes employés en faisant la différence entre sécurité alimentaire, autosuffisance, autonomie et souveraineté alimentaire, ce dernier terme se distinguant par sa dimension politique et démocratique. Ce qui suppose des processus participatifs, l'écoute de la population, l'association des acteurs du territoire. Le CESER y a ainsi toute sa place.

L'Avis, permettez que j'ose cette expression quand on parle d'assiette, met les pieds dans le plat. Il fait état d'une déconnexion entre capacité productive de la région et capacité à nourrir sa population. Il pointe le sous-dimensionnement de l'industrie agroalimentaire. Il montre la baisse de la part de l'alimentation dans la consommation des ménages et la part grandissante que prennent les produits ultra transformés dans notre alimentation. Il précise que les revenus des agriculteurs en Occitanie représentent la moitié du revenu moyen des agriculteurs en France. Dans la dépense alimentaire, la part revenant à la production agricole représente entre 6 % à 8 %. Des filières entières sont menacées. Il n'oublie pas l'externalisation des coûts environnementaux et sanitaires avec des coûts sanitaires qui équivalent à la moitié des dépenses alimentaires. Il insiste, et c'est un des points forts de l'Avis, sur la dualisation de l'offre alimentaire et de la consommation alimentaire : l'alimentation de qualité est un marqueur des fractures sociales.

Ces réalités nécessitent une transition d'ampleur. De nombreuses initiatives vont déjà dans ce sens, de nombreux acteurs et actrices, à tous les étages de la chaîne du champ à l'assiette, en sont parties prenantes, prennent des initiatives et ont besoin de soutien. Les préconisations vont dans ce sens en défendant la transformation des systèmes agricoles dans le sens de l'agroécologie, la structuration des filières jusqu'au consommateur, la préservation du foncier agricole, en donnant plus de force et de cohérences aux projets alimentaires territoriaux, en pointant la nécessité de diversifier l'alimentation des publics précaires et en mettant en place une démocratie alimentaire qui passe par une mobilisation collective, s'appuyant sur l'information et la sensibilisation tout au long de la vie.

La souveraineté alimentaire, c'est le contraire des solutions qui s'appuient exclusivement sur le marché, c'est le contraire des discours anti normes qui cherchent à imposer le moins-disant social et environnemental en s'alignant sur la moindre qualité. Mais elle nécessite un engagement collectif. La transition doit être juste. En tant que syndicaliste, nous voyons cette question de justice au regard de celles et ceux que nous représentons : salariés agricoles, salariés des entreprises agro-alimentaires, salariés de la distribution, salariés de la restauration. Nous l'examinons aussi dans sa dimension sociétale de lutte contre la précarité. Les représentants des agriculteurs ont largement exprimé lors de la commission les impasses voire les murs auxquels ils sont confrontés face aux évolutions et aux incertitudes. Les accompagner est indispensable.

Derrière ces réalités décrites, ce sont des femmes et des hommes dont il s'agit, celles et ceux qui produisent, celles et ceux qui transforment, celles et ceux qui consomment. Malgré des échanges riches jusqu'à la séance d'amendement, l'Avis ne creuse pas l'approche genrée de la souveraineté alimentaire. C'est une dimension qui nous semble particulièrement importante et la CFDT souhaite que la Région puisse s'en saisir dans l'élaboration de son pacte régional pour la souveraineté alimentaire.

Nous remercions Lauriane BOULP pour son investissement et sa présentation, Marie-Graziella CAILLEAU et Angélique CANO pour la qualité de leur travail, Jacques GARCIA pour son animation attentive et exigeante et le Président de la commission Denis CARRETIER.

La CFDT votera l'Avis.

Je vous remercie.

**Déclaration des groupes CGT et FSU du CESER Occitanie sur l’Avis que nous aurions souhaité voir être intitulé :**

**« *Quelle contribution de la région Occitanie à la sécurité et à la souveraineté alimentaires de notre pays et de l’Union européenne ?* »**

Citoyennes et citoyens, en vos grades et qualités,  
Camarades,

Je tiens au nom des groupes CGT et FSU à remercier madame la rapporteure, le bureau, nos collègues conseillères et conseillers ainsi qu’Angélique et Marie-Graziella, chevilles ouvrières de la commission 2 « Espace et développement rural – Montagne - Agri-Agro - Forêt – Bois – Alimentation » pour la qualité de cet Avis.

La Présidente Carole DELGA avait souhaité faire de l’alimentation la grande cause régionale de l’année 2018-2019. Elle nous avait d’ailleurs saisis sur la question du e-commerce.

En octobre 2018, notre assemblée avait choisi de s’exprimer sur ce point et bien d’autres à travers l’Avis « *Comment renforcer les filières agricoles et agroalimentaires de la région Occitanie pour favoriser l’approvisionnement et la consommation alimentaire locale ?* ». La CGT et la FSU n’avaient pu à l’époque voter favorablement celui-ci.

Il est dommage que nous n’ayons pu faire au cours de nos travaux un réel bilan de cette grande cause régionale. Une pandémie, un dérèglement climatique aggravé, de nombreux conflits armés plus tard et quelques années passées auraient rendu cet exercice plus que pertinent.

Victor Hugo nous rappelait dans les Misérables le premier devoir de la République « *[Celles et] Ceux qui ont faim ont droit* ».

Preuve de l’intérêt porté par la société civile organisée à ce devoir et à ce droit, le CESE a consacré trois avis en 10 ans sur le sujet de l’alimentation et nous pouvons vous assurer que les préconisations du dernier avis « *Permettre à tous de bénéficier d’une alimentation de qualité en quantité suffisante* » rejoignent et complètent nombre de nos propres réflexions.

Si le Conseil régional Occitanie a souhaité aborder la question alimentaire sous l’angle de la souveraineté alimentaire, le CESER Occitanie a su donner à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la précarité alimentaire<sup>44</sup>, au droit à l’alimentation la place qui leur revenait dans notre Avis.

Ceci dit, visiblement, nombre de nos décideurs confondent souveraineté alimentaire et souveraineté agricole.

La Loi d’orientation pour la Souveraineté Alimentaire a ainsi rajouté de manière cavalière à la définition communément admise « *La souveraineté alimentaire s’entend comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l’accès de l’ensemble de la population à une alimentation saine.* » le passage suivant « *le soutien des capacités exportatrices* » sous couvert de « *[contribuer] à la sécurité alimentaire mondiale* ».

---

<sup>44</sup> Code de l’Action Sociale L266-1 : « *La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l’accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale.* »

Il devrait pourtant être évident pour tous·tes que protéger ses frontières des importations tout en exportant massivement, ce n'est pas de la souveraineté alimentaire même si l'on prétend œuvrer à la sécurité alimentaire mondiale.

De notre point de vue, penser la souveraineté et la sécurité alimentaires à l'échelle occitane, ce n'est pas nécessairement tendre à l'indépendance absolue mais bien s'assurer d'une maîtrise considérée comme suffisante des dépendances externes, jugées pertinentes, nécessaires ou indispensables de l'amont à l'aval de nos filières.

Pour garantir sa souveraineté, un peuple doit donc faire des choix : assumer sa liberté et choisir ses dépendances.

C'est ainsi que la sécurité et la souveraineté alimentaires peuvent s'entendre selon différentes échelles : locale, régionale, nationale et européenne.

Nous saluons la préconisation du CESER sur les Projets Alimentaires Territoriaux qui rejoint la préconisation du CESE et qui prend compte notre revendication telle qu'exprimée en 2018, notamment sur la nécessité de décliner au niveau régional la politique nationale de l'alimentation en associant au sein de chaque PAT tous les acteurs concernés (élu·e·s, agriculteur·rice·s, coopératives, entreprises et artisans, commerces de proximité, professionnels de la restauration, associations, organisations syndicales de salarié·e·s, etc.).

**Pour nos organisations CGT et FSU, manger est un acte humaniste  
(et agricole) fondamental.**

Les politiques alimentaires et agricoles devraient permettre de reconnaître dans nos lois, dans nos plans, d'affirmer dans tous les traités européens et internationaux, trois points :

- le droit pour chaque travailleur de nos champs professionnels, qu'il soit salarié ou indépendant, de vivre dignement de son travail ;
- le respect de la sécurité alimentaire de chaque peuple ;
- le droit pour tous·tes les citoyen·ne·s d'avoir économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels, leurs préférences alimentaires et leur permet de mener une vie active et saine.

Dans l'immédiat, nous nous satisferons de l'affirmation d'un nouveau droit pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs : le droit à l'alimentation et à la démocratie alimentaire, c'est-à-dire le droit qu'à chaque citoyen·ne à participer à l'élaboration d'une véritable sécurité alimentaire.

C'est bien cette démocratie alimentaire à toutes les échelles qui permettra d'affirmer une sécurité alimentaire locale, régionale, française et européenne.

La CGT et la FSU entendent prendre toute leur place pour reprendre la main sur notre avenir alimentaire commun et s'engager dans cette construction collective.

Pour toutes ces raisons, les groupes CGT et FSU voteront cet Avis.

Merci de m'avoir écouté.

## **Intervention de Madame Marie-Martine LIMONGI**

---

### **Pour les organisations syndicales CFTC, CFE-CGC, UNSA, FO et la Fédération autonome de la fonction publique**

---

Madame la Présidente du Conseil régional, ou son représentant,  
Monsieur le Président du CESER Occitanie,  
Monsieur le Préfet de région (ou son représentant),  
Mesdames et Messieurs les Présidents et Conseillers du CESER,  
Mesdames et Messieurs, chacun selon son grade et qualité,

Tout d'abord, je souhaite remercier le Président de cette commission et Lauriane BOULP Rapporteuse de l'Avis pour l'investissement dans ces travaux, avec l'assistance de Marie-Graziella CAILLEAU et d'Angélique CANO, ainsi que l'ensemble des conseillers de cette commission.

Les organisations syndicales CFTC, CFE-CGC, UNSA, FO et la Fédération autonome de la fonction publique s'expriment comme suit sur le projet d'Avis « La souveraineté alimentaire : du champ à l'assiette en Occitanie : bien produire, bien transformer et bien tous se nourrir ».

Cet Avis répond à une saisine de la Région mais cette commission avait déjà précédemment fait le choix de s'emparer de ce sujet sur la question alimentaire en Occitanie.

Si l'énoncé du titre de cet Avis nous apparaît idyllique et paisible à sa lecture rapide, nous percevons les problèmes complexes de notre société qu'il met en évidence et tout particulièrement en Occitanie, terre de tous les contrastes, et de la pertinence du sujet traité.

L'évolution de la notion de « souveraineté alimentaire » au cours des 30 dernières années a alimenté l'affirmation du caractère stratégique de l'alimentation et son rôle pivot dans notre économie mais sans jamais préciser qui produit.

Cela pose un problème actuellement dans notre région du fait des éléments nouveaux que sont : le changement climatique qui nous impacte précocement, la décarbonation et la transition écologique qui s'y rattachent, avec un impact sur la nature de nos cultures et leur rendement.

La commission « Espace et Développement rural – Montagne – Agri-Agro – Forêt -Bois – Alimentation » expose dans cet Avis un excellent travail de recherche pour nous proposer un constat et des préconisations devant les défis face à nous sur ce sujet.

La Région Occitanie pour sa part, face à cet enjeu économique, propose une réponse globale face aux crises : climatique, énergétique et sociale, à travers sa stratégie « Occitanie Résiliente ».

Une réponse pour tenter de construire un modèle propre pour pallier les carences du système actuel élaboré au cours des 30 dernières années, avec ses 3 grandes lois composées de mille-feuilles qui ne répondent pas à toutes les attentes des territoires et à l'absence d'un chef de file clairement identifié.

La Région Occitanie, avec son Plan Résilience Alimentaire, sanctuarise le socle productif pour maintenir et consolider la capacité de production agricole régionale afin de réduire la dépendance aux importations.

Le challenge est là : produire du champ jusqu'à la fabrication des produits finis, commercialisés directement dans notre territoire.

Briser la logique de silos qui isolent la production de la consommation ou la santé de l'économie.

Nous constatons tout au long de la lecture de cet Avis pertinent que la problématique une fois identifiée, sa réalisation demeure complexe de par l'histoire, du fait d'une spécialisation excessive des

territoires et des changements conséquents à mettre en œuvre pour placer l'équité sociale et l'accessibilité au cœur de son analyse sur la souveraineté alimentaire.

Cela nécessite une meilleure organisation des filières, un circuit plus court vers nos consommateurs et une diversification de l'alimentation pour nos publics précaires, ce qui représente un défi pour garantir la justice sociale et économique de nos concitoyens.

Parallèlement, l'organisation actuelle de notre territoire est sans équivoque, avec une surreprésentation des magasins bio et de proximité, et des magasins de hard-discount en forte progression par rapport aux données nationales.

Notre modèle économique reste déséquilibré du fait d'importations massives de produits transformés et avec un solde commercial désormais négatif avec le reste de l'Union européenne.

Les accords du Mercosur que l'Union européenne vient de signer ne confortent pas notre situation. Nous devons :

- Aider les producteurs à changer les usages sur la transformation de leur production en produits pour l'Occitanie.
- Encourager un changement des habitudes des consommateurs quant aux montants affectés aux dépenses pour mieux se nourrir, alors même que pour se loger les montants dédiés ne cessent d'augmenter.

Tout ceci en prenant en compte le dynamisme de notre territoire avec une évolution démographique constante mais d'une grande fragilité sociale et un revenu médian inférieur de 12 % de la moyenne nationale qui impacte directement les habitudes de consommation.

Cette réalité socio-économique conditionne directement le paysage de la distribution qui doit arbitrer entre accessibilité tarifaire et ancrage territorial et constitue un enjeu central pour la souveraineté alimentaire régionale.

Comme le préconise l'Avis, il est essentiel d'informer et sensibiliser l'ensemble des citoyens au « bien manger » dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Nous voterons cet Avis.

Monsieur le Préfet de région (ou M. le Représentant du Préfet de région),  
Madame la Présidente du Conseil régional (ou M. ou Mme le Représentant de la Présidente du Conseil régional),  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, chers collègues,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du 3<sup>e</sup> Collège du CESER, je félicite la commission 2 « Espace et développement rural – Montagne - Agri-Agro - Forêt – Bois – Alimentation » pour la qualité de son Avis sur la Souveraineté Alimentaire en Occitanie, et notre Collège adresse ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réalisation de cet Avis, notamment Madame Lauriane BOULP, rapporteure de cet Avis, le Président de la commission et ses vice-président et vice-présidente, les membres de la commission et l'ensemble des personnes auditionnées.

En effet, cet Avis est construit avec objectivité, un souci d'exhaustivité de l'analyse nécessitant une multiplicité des angles d'approches, tous abordés de façon pertinente, et finalement, des préconisations constructives se résumant en une série de leviers structurants à prioriser par la Région. Cette démarche répond parfaitement à l'objectif d'apporter des solutions pour un pilotage stratégique et structurant de la souveraineté alimentaire en Occitanie.

Après une nécessaire série de définitions et les éléments principaux du contexte national, l'Avis dresse un état des lieux de l'autonomie en Occitanie et pose un diagnostic clair et sans concession, d'un point de vue politique, économique, environnemental, sanitaire et social. La stratégie régionale est analysée et l'Avis suggère que le Plan Alimentation Durable fasse l'objet d'un bilan d'étape pour en mesurer l'efficience.

Au fil du propos se dégagent des priorités qui se traduisent dans les préconisations finales ; nous retenons en particulier et selon les quatre axes de ces préconisations :

1. Produire autrement : diversification des cultures et développement de systèmes de production et de modèles d'exploitations plus durables (notamment en favorisant la polyculture-élevage) ; les questions cruciales, selon nous, de l'accélération du transfert des acquis de la recherche en matière d'agroécologie vers les producteurs et de la reconquête de la biodiversité dans les systèmes productifs locaux, sont abordées mais pas développées.
2. Relocaliser et structurer les filières : pallier au plus tôt au sous-dimensionnement de notre outil agro-industriel régional par un meilleur maillage territorial du stockage et de la transformation des productions ; mettre à plat et structurer le « mille-feuille » des PAT (Projets Alimentaires Territoriaux), peut-être par une action de coordination pour partager les bonnes pratiques et clarifier les initiatives.
3. Garantir la justice sociale et économique : développer une panoplie de moyens pour stopper l'accroissement des inégalités alimentaires et accéder aux publics précaires les plus touchés en Occitanie, sans stigmatisation, et en offrant un service de proximité et de qualité à tous.

4. Mettre en place une démocratie alimentaire : sensibiliser les citoyens au « bien manger » dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, notamment en ciblant les établissements scolaires pour « faire du temps de repas un véritable temps éducatif ».

Chacun de ces quatre champs peut permettre de lancer un grand plan d'action régional, même si la Région n'a pas tous les pouvoirs dans ces domaines, mais le CESER propose ici une « approche systémique » qui pourrait trouver sa place dans le futur Pacte régional pour la souveraineté alimentaire en y combinant les quatre niveaux d'intervention préconisés dans le présent Avis.

Pour toutes ces raisons, le Collège 3 soutient cet Avis qui entre parfaitement dans les prérogatives d'anticipation et de prospective du CESER.

Je vous remercie.

Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil régional,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,

Le Collège 4 félicite et remercie la commission 2 « *Espace et Développement rural – Montagne – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation* » pour la qualité de son projet d’Avis sur la souveraineté alimentaire, et sa rapporteure Lauriane BOULP, et en particulier le groupe de travail constitué pour cet objectif.

L’Avis de la commission 2 consacré à la souveraineté alimentaire analyse le fonctionnement du système alimentaire régional “du champ à l’assiette” et met en évidence ses forces, ses fragilités ainsi que les leviers d’action prioritaires.

La souveraineté alimentaire est définie comme la capacité d’un territoire à maîtriser son système de production, de transformation et de distribution alimentaire, tout en garantissant l’accès de tous à une alimentation saine, durable et économiquement accessible. Elle dépasse la seule notion de sécurité alimentaire en intégrant des dimensions politiques, sociales et environnementales.

L’Avis souligne que l’Occitanie dispose d’un potentiel agricole important, avec une capacité de production estimée à 125 % des besoins alimentaires régionaux. Toutefois, cette situation masque un décalage majeur entre production et consommation locale. Une part importante des produits agricoles est exportée, tandis que le territoire importe en parallèle des volumes importants de denrées, en particulier des produits transformés.

L’analyse met en évidence un premier déséquilibre structurel : la spécialisation des productions et l’organisation en flux tendus. Certaines filières, comme les grandes cultures ou la viticulture, sont fortement orientées vers l’export, tandis que d’autres, notamment l’élevage ou le maraîchage, restent insuffisantes pour couvrir les besoins locaux.

Le deuxième point de fragilité concerne la transformation. Le potentiel agro-industriel régional est estimé à environ 75 % des besoins, ce qui traduit un déficit d’outils de transformation sur le territoire. Ce manque conduit à une dépendance aux importations de produits transformés et limite la captation de valeur ajoutée locale.

Sur le plan de la consommation, l’Avis met en évidence des évolutions de long terme : baisse de la part du budget alimentaire dans les dépenses des ménages, montée des produits transformés et recomposition des habitudes alimentaires. Parallèlement, le territoire est marqué par de fortes inégalités sociales, avec un taux de pauvreté avoisinant 17 %. Cette situation se traduit par des difficultés d’accès à une alimentation de qualité pour une part importante de la population.

L’Avis identifie également des déséquilibres dans la répartition de la valeur au sein de la chaîne alimentaire. La part revenant aux producteurs agricoles est faible, de l’ordre de 6 à 8 % du prix final, ce qui fragilise économiquement les exploitations.

Les impacts environnementaux et sanitaires du modèle actuel constituent un autre axe d’analyse. L’agriculture reste dépendante d’intrants et de ressources naturelles, notamment l’eau, dans un contexte de changement climatique. Par ailleurs, l’augmentation de la consommation de produits ultra-transformés est associée à une progression des pathologies liées à l’alimentation.

Sur le plan social, l'Avis souligne l'existence d'une insécurité alimentaire croissante, ainsi que les limites du système d'aide alimentaire actuel, jugé peu structurant et insuffisant pour répondre aux enjeux de long terme.

Concernant les politiques publiques, la commission 2 note un empilement des dispositifs (PAT, politiques agricoles, stratégies nationales et régionales) mais met en évidence un manque de coordination et de lisibilité du pilotage, ce qui limite leur efficacité.

À partir de ce diagnostic, la commission 2 formule plusieurs orientations principales.

La première consiste à adapter les systèmes de production afin de renforcer leur résilience. Cela passe par la diversification des exploitations, le développement de modèles polyculture-élevage, ainsi que par une meilleure gestion des ressources, notamment de l'eau.

La deuxième orientation vise à relocaliser les filières alimentaires. L'Avis insiste sur la nécessité de renforcer les outils de transformation de proximité, de structurer les filières et d'améliorer l'organisation logistique afin de rapprocher production et consommation.

La troisième priorité concerne la justice sociale. Il s'agit de garantir un accès équitable à une alimentation de qualité, en renforçant les dispositifs existants et en expérimentant de nouvelles formes d'accès, notamment fondées sur une approche de droit à l'alimentation.

Enfin, l'Avis de la commission 2 préconise le développement d'une démocratie alimentaire, reposant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens, ainsi que sur une meilleure implication des acteurs et des territoires dans les politiques alimentaires.

En conclusion, cet Avis met en évidence un paradoxe régional : malgré un fort potentiel agricole, l'Occitanie ne parvient pas à assurer une alimentation équilibrée, locale et accessible à l'ensemble de sa population. Il souligne la nécessité d'une approche systémique du système alimentaire, intégrant production, transformation, distribution, consommation et enjeux sociaux, afin de construire un modèle plus résilient, durable et équitable.

Ces remarques étant faites, le Collège 4 votera ce projet d'Avis.

Merci de votre écoute





L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



# Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Crédit photos : Région Occitanie

De gauche à droite : Sébastien Pouchard ; Emmanuel Grimault ; Lydie Lecarpentier ; Dominique Delpoux ; Maxime Alessandrini ; Laurent Boutonnet